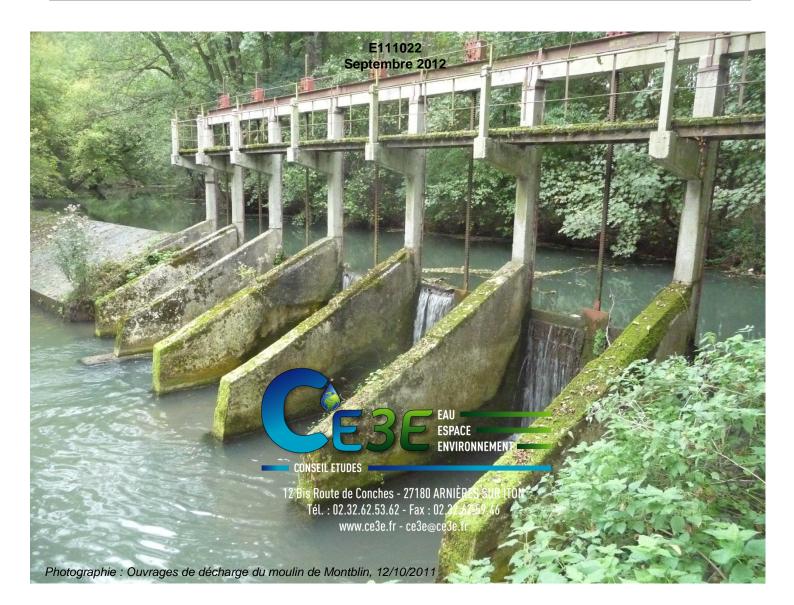
## Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin SIVHM



# ETUDE DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LE GRAND MORIN – ASSISTANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DE 3 OUVRAGES « GRENELLE »

Phase 1 : Etude au stade Avant-Projet Sommaire (APS) du scénario d'aménagement retenu

Moulin de Montblin, ROE29768



#### Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »

<u>Phase 1 : Etat des lieux / Diagnostic</u> <u>et étude des scénarii d'aménagement au stade avantprojet sommaire (APS)</u>

Version finale - 12/12/2012



#### Maître d'Ouvrage

#### Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin

Maison des Services Publics 6 rue Ernest Delbet 77320 La Ferté-Gaucher

sivhm.lafertegaucher@wanadoo.fr

Tél.: 01.64.20.21.60.

#### Auteurs

Emilien BORDIER Christian COZILIS

N° étude : E 111022

#### **Documents rendus**

1 exemplaire numérique 12 exemplaires papiers

#### Mots clés

Grand Morin, Continuité Ecologique, libre écoulement des eaux, hydromorphologie, Directive Cadre sur l'Eau, état des lieux, diagnostic, scénarii d'aménagement, stade APS

#### Interlocuteurs

M. REVOILE Roger, Président du SIVHM

Terrain: Octobre 2011

Etat des lieux / diagnostic et scénarii d'aménagement :

Novembre 2011

Etude APS du scénario retenu : Septembre 2012

Dossiers règlementaires :

Décembre 2012

#### Créé par

Emilien BORDIER Irène BOUCHER

Visa contrôle

Charline BAGOT

Visa contrôle général Christian COZILIS

CE3E. Sarl au capital de 12 195 €. – Code APE 7112B – SIRET : 400 901 435 00034 – RCS EVREUX 95 B 164. N°TVA FR56400901435 Adresse : 12 bis route de Conches 27180 Arnières-sur-Iton - Tél : 02 32 62 53 62 – Fax : 02 32 62 59 46 – e-mail : CE3E@ce3e.fr

## **SOMMAIRE**

INTRO	DUCTION	.1
l.	Le contexte	. 1
II.	Le contenu du rapport	. 1
DEVE	LOPPEMENT DU SCENARIO RETENU, STADE AVANT-PROJET	.2
l.	Objectifs des aménagements	. 2
II.	Nature des aménagements	. 2
III.	Période et durée de réalisation des travaux	. 3
IV.	Accès et aire de chantier et de stockage	. 3
V.	Description détaillée des travaux projetés	. 3
VI.	Détail quantitatif et estimatif des opérations	12
VII.	Photomontages	14
VIII.	Mise en place de suivis indicateurs	15
IX.	Réemploi des remblais situé à proximité du site	16
Χ.	Surveillance, entretien et gestion	16
LISTE	DES FIGURES1	17
LISTE	DES TABLEAUX1	17
LES A	NNEXES1	18
Liste	des anneyes	18

#### INTRODUCTION

#### I. LE CONTEXTE

Faisant suite à la présentation de l'état des lieux / diagnostic (fiches « bief ») et des esquisses de scénarii d'aménagement (fiches « action ») lors de la première réunion intermédiaire en date du 08/11/2011, le COmité de PILotage (COPIL) de l'étude s'est positionné sur un scénario préférentiel à développer.

Au vu de la dangerosité du site par rapport à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'absence d'usages et d'enjeux majeurs liés à l'ouvrage, le COPIL s'est positionné sur le scénario d'aménagement optimal.

Celui-ci consiste à supprimer l'ouvrage de décharge, à renaturer le lit mineur du Grand Morin et à sécuriser le site usinier appartenant à la Commune de la Ferté-Gaucher.

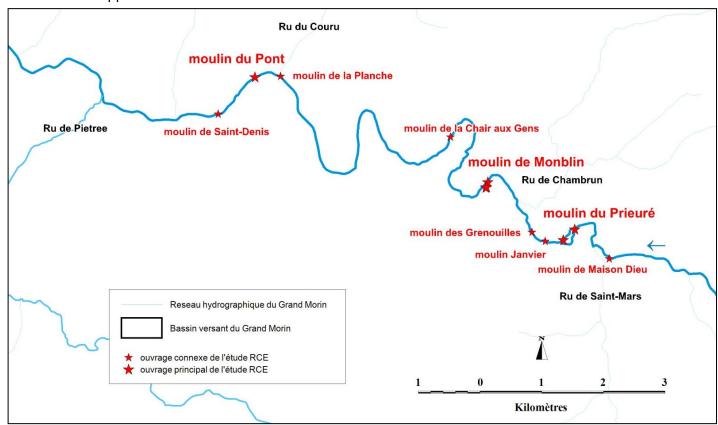


Figure 1 : Localisation des ouvrages et des secteurs de l'étude

#### II. LE CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport de phase 1 concernant le Moulin de Montblin a pour objectifs de :

- Détailler le scénario d'aménagement retenu par le COPIL lors de la réunion du 08/11/11;
- Définir, si besoin, des mesures correctives et/ou compensatoires ;
- Préciser le bilan financier estimatif du scénario d'aménagement retenu ;
- Proposer un suivi indicateur après travaux.

## DEVELOPPEMENT DU SCENARIO RETENU, STADE AVANT-PROJET

### I. OBJECTIFS DES AMÉNAGEMENTS

Les aménagements projetés ont pour but de :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes sur le site hydraulique;
- Restaurer la libre circulation des organismes aquatiques et le transport naturel des sédiments, conformément à la réglementation;
- Restaurer une hydromorphologie plus naturelle et fonctionnelle;
- Restaurer le libre écoulement des eaux ;
- Améliorer l'habitabilité du cours d'eau pour les espèces indigènes typiques ;
- Assurer le passage des canoës-kayak en toute sécurité ;
- Supprimer les contraintes de gestion et d'entretien des ouvrages;





Figure 2 : Vue de l'ouvrage partiteur à déraser

#### II. NATURE DES AMÉNAGEMENTS

Les principales opérations du scénario d'aménagement retenu consistent à :

- Déraser l'ouvrage partiteur, de manière à restaurer le libre écoulement des eaux et la continuité écologique;
- Renaturer le lit et les berges du Grand-Morin, de manière à :
  - restaurer une hydromorphologie plus naturelle fonctionnelle :
  - améliorer et sécuriser l'accès au cours d'eau ;
  - maîtriser tous risques d'érosion dommageables ;
- Combler entièrement le canal d'amenée et le canal de régulation de l'ancienne turbine, de manière à stabiliser le terrain qui s'affaisse.

#### III. PÉRIODE ET DURÉE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront être réalisés en dehors de la période de « hautes eaux » et hors période préférentielle de reproduction de la truite et du brochet, soit de mai à novembre.

Leur durée est estimée entre 3 et 4 mois.

#### IV. ACCÈS ET AIRE DE CHANTIER ET DE STOCKAGE

L'accès se fera en rive gauche depuis les voies existantes.

L'aire de chantier et de stockage des matériels et matériaux sera implantée en rive gauche.

Etant donné la nature humide des sols et de leur faible stabilité, une piste d'accès pour les engins de chantier sera réalisée en remblais pierreux.

Deux descentes seront aménagées au niveau du radier en aval de l'ouvrage de décharge, afin de permettre aux engins l'accès à la rive droite depuis l'aire de chantier.

Une aire de retournement pour les engins sera mise en œuvre sur la rive gauche, en amont de l'emprise des travaux.

### V. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX PROJETÉS

#### 5.1 Traitement préalable de la végétation

La végétation du site sera traitée de manière à permettre l'accès aux engins, la mise en place des aires de chantiers et la réalisation des travaux projetés : débroussaillage, abattage des arbres et arbustes, rognage ou essartage des souches.

En rive gauche du canal d'amenée et du bief, la végétation sera traitée sur une emprise de 170 ml permettant le passage des engins en crête (6 m sur les premiers 100 ml en amont du site usinier, puis 10 m sur les 70 ml restant à cause du talutage en déblais de la berge).

La végétation de l'île sera entièrement traitée en amont du site usinier (2300 m² environ). Seule la végétation en rive droite de la partie non comblée du canal d'amenée sera conservée (50 ml).

En rive droite, la végétation sera traitée sur l'emprise des travaux prévus sur cette berge (linéaire de 100 ml).



#### 5.2 DÉRASEMENT DES OUVRAGES DU COMPLEXE HYDRAULIQUE

Les éléments ferraillés ci-après seront démantelés et découpés :

- Les 5 vannes de l'ouvrage partiteur et leur mécanisme d'action ;
- La vanne de régulation ;
- La passerelle, les marches d'accès et le garde-corps.

Les éléments maçonnés seront ensuite dérasés jusqu'au fond dur, à savoir :

- Les portiques de vannes, les bajoyers (volume estimé à 18 m³);
- Le radier du vannage, en béton (0.5 m d'épaisseur \* 55 m² pour volume estimé à 27.5 m³);
- Le déversoir de crue, en béton (volume estimé à 120 m³);
- Le mur en berge rive gauche (linéaire de 15 ml et 3.5 m de haut pour volume estimé à 50 m<sup>3</sup>).

Les déblais, d'un volume total estimé à 215.5 m<sup>3</sup>, seront stockés et triés sur une aire de chantier, en fonction de leur nature, de manière à identifier les matériaux susceptibles d'être réemployés pour les travaux.

Les éléments non réutilisables, tels que les éléments ferraillés, seront exportés selon la filière de traitement adaptée. Leur volume est estimé à 20 m³.

Le volume de déblais réemployables est donc évalué à 195.5 m³. Ils seront utilisés pour combler la fosse de dissipation.



Figure 3 : Vue du bâti à démanteler et déraser



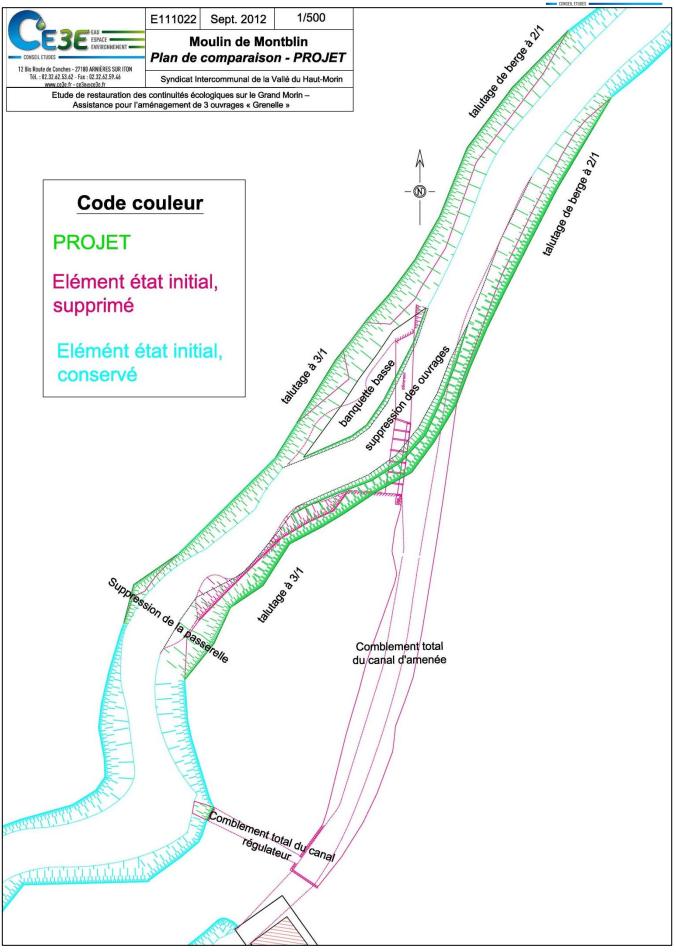


Figure 4 : Plan de comparaison et de situation

#### 5.3 COMBLEMENT DE LA FOSSE DE DISSIPATION

La fosse de dissipation en aval de l'ouvrage sera comblée, afin d'éviter tous risques d'érosions longitudinales (régressive et progressive) qui se mettraient naturellement en place à cause de la suppression du radier de l'ouvrage et du dénivelé important.

Après avoir été triés, les déblais issus des dérasements précédents seront utilisés en sous-couche pour le remblai de la mouille.

Le volume total nécessaire pour le comblement est estimé à 350 m<sup>3</sup>.

#### 5.4 TERRASSEMENT DU LIT

Le fond du lit en amont et au droit des ouvrages de décharge sera terrassé en déblais sur l'emprise du lit renaturé, conformément aux plans, afin de recréer un profil de fond de lit fonctionnel. Le volume de déblais est évalué à 120 m<sup>3</sup>.

#### 5.5 TALUTAGE DE LA RIVE DROITE

Au droit de la banquette, la rive droite sera talutée sur 40 ml selon une pente de 3/1, en déblais ou en remblai, conformément aux plans.

#### 5.6 MISE EN ŒUVRE D'UNE BANQUETTE BASSE DANS L'INTRADOS

Une banquette basse sera mise en place dans l'intrados du méandre, au niveau d'une surlargeur de lit, en rive droite, sur une superficie de 185 m².

La couche superficielle sera constituée de 30 cm de grave 40/250 mm (au-dessus des remblais de la fosse de dissipation).

Du fait de sa position en intrados de méandre et de sa faible altimétrie, cette banquette facilement submergée s'engraissera naturellement.

Une végétation pionnière s'installera spontanément lors des périodes de basses eaux.

#### 5.7 CRÉATION D'UNE NOUVELLE BERGE EN RIVE GAUCHE

Au droit de l'ancien ouvrage de décharge (zone de surlargeur), une nouvelle berge sera mise en œuvre en rive gauche. Afin de respecter la morphologie du site, il s'agira d'une berge concave permettant de se raccorder sur le bras naturel du Grand-Morin (constitué par le bras de décharge). En amont de l'ouvrage, elle sera constituée en remblais et à l'aval en déblais.

Cet extrados de méandre sera soumis à des contraintes hydrauliques fortes. Aussi, il sera protégé à l'aide de techniques mixtes végétales et minérales.

#### 5.7.1 Talutage en déblais de l'entrée du bras de décharge

Cette zone très verticale sera talutée en déblais selon une pente de 2/1 à 3/1, conformément aux plans, sur un linéaire de 15 ml, permettant la mise en œuvre d'enrochements en pied.



#### 5.7.2 Mise en œuvre d'enrochements en pied

Des enrochements seront mis en place sur 70 ml, en tête du canal usinier et de l'îlot, afin de constituer le pied de la nouvelle berge rive gauche.

Les enrochements seront ancrés dans le fond du lit. Leur crête sera calée 30 à 50 cm au-dessus du niveau d'eau au module.

Des enrochements de l'ordre de 1 tonne seront utilisés, en provenance de la carrière agréée la plus proche, à hauteur d'un volume estimé à 150 m<sup>3</sup>.

#### 5.7.3 <u>Mise en place de remblais derrière les enrochements</u>

L'espace situé entre la berge actuelle et les enrochements sera comblé à l'aide de remblais (60 % de terre végétale et 40 % de pierres).

Au-dessus des enrochements, la berge sera talutée selon une pente de 2/1 (50%).

Une épaisseur de 20-30 cm de terre végétale sera mise en place en superficie du remblai.

#### 5.8 DÉMANTÈLEMENT ET ARASEMENT DE L'ANCIENNE PASSERELLE

La passerelle ruinée et dont la stabilité est menacée, située sur le bras de décharge, sera démantelée et arasée.

La berge rive gauche très verticale sur cette zone sera talutée en déblais selon une pente de 2/1 à 3/1, conformément aux plans, sur un linéaire de 40 ml en aval des enrochements mis en place.

#### 5.9 RECHARGE ET RECONSTITUTION DU MATELAS ALLUVIAL

En superficie du remblai de la fosse de dissipation, le matelas alluvial du lit sera reconstitué sur un linéaire de 35 ml et une épaisseur de 0.3 m, conformément aux plans du projet.

Le matelas alluvial sera rechargé en amont, sur un linéaire de 48 ml.

Des apports de matériaux 10-250 mm seront utilisés à cet effet, pour un volume estimé à 170 m³ pour la recharge et 95 m³ pour la reconstitution.



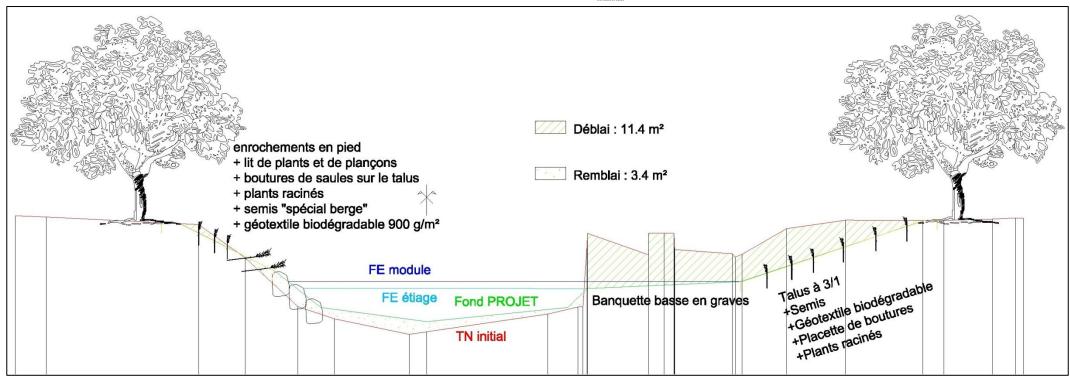


Figure 5 : Profil en travers au droit du déversoir (PT5)

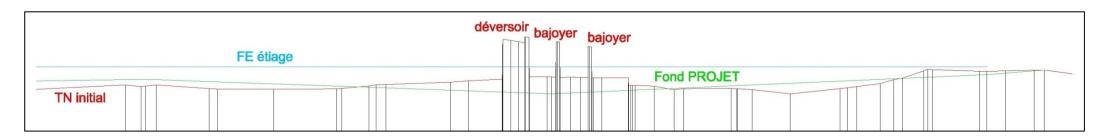


Figure 6 : Profils en long sur la zone renaturée

## 5.10 REMBLAI PARTIEL DU CANAL D'AMENÉE ET COMBLEMENT DU CANAL DE RÉGULATION

#### Remblai

Le canal régulateur sera remis à ciel ouvert, par destruction de la voûte.

Ensuite, le canal d'amenée (en partie) et le canal de régulation (en totalité) de l'ancienne installation hydro-électrique seront remblayés, ainsi que les effondrements de terrains.

Etant en déficit de matériaux sur le site, par soucis d'économie, la zone centrale du canal d'amenée ne sera pas remblayée.

Le volume nécessaire de matériaux a été évalué à 200 m³ pour le canal de régulation et 300 m³ pour le canal d'amenée sur 12 ml en amont de la partie souterraine.

Les déblais réemployables issus des arasements précédents pourront être utilisés pour cela et complétés par apports de matériaux « terre/pierres » (60% de terre végétale et 40% de pierres).

Les apports de matériaux proviendront de la carrière agréée la plus proche.

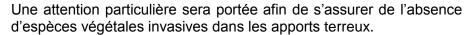




Figure 7 : Vue des infiltrations d'eau dans le canal de régulation

Le canal de fuite, mis à sec suite aux travaux projetés, sera maintenu en l'état du fait de l'absence d'enjeux et d'usage.

Le pont en pierres de taille situé au-dessus du canal d'amenée pourra éventuellement être conservé à titre patrimonial et paysager.

#### Végétalisation des remblais

Pour une meilleure intégration paysagère et pour éviter l'implantation d'espèces végétales exogènes, les remblais seront ensemencés à l'aide d'un semis de Ray-Grass.

#### 5.11 VÉGÉTALISATION DES BERGES

#### 5.11.1 Mélange grainier et géotextile biodégradable

Les berges remaniées seront ensemencée à l'aide d'un mélange grainier adapté à raison de 32 g/m², dit « spécial berge », et protégées par la mise en œuvre d'un géotextile coco biodégradable de 900 g/m².

Le mélange grainier « spécial berge » utilisé pour l'ensemencement du talus de berge (32 g/m²) sera composé des espèces suivantes :

- Graminées
- 10% Agrostis stolonifera, Agrostis stolonifère ;
- 5% Festuca arundinacea, Fétuque faux roseau;
- 23% Festuca rubra communata, Fétuque rouge buissonnante ;
- 25% Festuca rubra rubra, Fétuque rouge traçante;
- 20% Lolium perenne, Ray- Grass anglais;
- 5% Phleum prentense, Fléole des près ;
- 10% Poa pratensis, Pâturin des près.
- Légumineuse
- 2 % Trifolium repens, Trèfle blanc.

#### 5.11.2 Recréation d'une ripisylve diversifiée

Une ripisylve diversifiée et étagée (2 niveaux) sera reconstituée en crête, à l'aide de plans racinés d'arbres et arbustes indigènes adaptés (en moyenne, 1 plant tous les 5 ml).

Des boutures de saules buissonnants seront mises en œuvre sur le talus, sous forme de boutures (3 unités/m²).

Les essences suivantes seront employées :

#### Essences arborées :

- Aulne glutineux (Alnus glutinosa);
- > Frêne commun (Fraxinus excelsior);
- Érable champêtre (Acer campestre);
- Charme commun (Carpinus betulus);
- > Chêne pédonculé (Quercus robur);
- Saule blanc (Salix alba).

#### Essences arbustives:

- Noisetier commun (Corylus avellana),
- Viorne obier (Viburnum opulus),
- Fusain d'Europe (Euonymus europaeus),
- Prunellier (Prunus spinosa),
- > Bourdaine (Frangula dodonei),
- Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea),
- > Saule cendré (Salix cinerea),
- > Saule des vanniers (Salix viminalis).

#### 5.11.3 Protection renforcée de l'extrados de méandre

Au-dessus immédiat des enrochements, un lit de plants et plançons sera mis en œuvre sur 2 rangées, sur un linéaire de 75 ml.

Les plançons, d'une longueur d'environ 1.5 m et d'un diamètre de 20 à 50 mm, seront ancrés dans le talus sur les 2/3 de leur longueur, avec une inclinaison de 10%.

Leur nombre sera de 25 au mètre linéaire.

Du saule sera majoritairement utilisé (Saule cendré, *Salix cinerea* et Saule des vanniers, *Salix viminalis*), mais des plants racinés d'aulne (*Alnus glutinosa*) et de frêne (*Fraxinus excelsior*) seront être intercalée tous les 2 ml pour diversifier la ripisylve.

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin

E111022 - Septembre 2012

#### 5.12 LES TRAVAUX CONNEXES CORRECTEURS

Les travaux projetés de restauration de la continuité écologique et hydraulique entraineront un dénoiement important du cours d'eau en amont, susceptibles de déstabiliser les berges.

Les travaux connexes correcteurs correspondent aux travaux nécessaires suite au dérasement des ouvrages, et comprennent en particulier la restauration des berges amont.

#### 5.12.1 Talutage en déblais des berges

#### La rive droite

En amont du déversoir, la rive droite sera talutée sur 70 ml. La pente du talus sera de 2/1 (50%) à l'amont et de 3/1 à l'aval (33%), conformément aux profils en travers.

#### La rive gauche

En amont des enrochements mis en place dans l'extrados, la rive gauche sera talutée en déblais sur 60 ml. La pente du talus sera de 2/1, conformément aux profils en travers.

#### 5.12.2 Végétalisation des berges remaniées

Les talus des berges remaniées seront ensemencés à l'aide d'un mélange grainier adapté, dit « spécial berge », sur une surface estimée à 1050 m².

Une ripisylve diversifiée et étagée sera reconstituée à l'aide de :

- > Des plans d'arbres et arbustes indigènes adaptés, plantés en crête ;
- > Des boutures de saules, sur le talus.

Au vu de la puissance du Grand-Morin en crue, il apparait nécessaire de mettre en place un géotextile coco biodégradable de 900 g/m² sur les berges remaniées, afin de favoriser le développement de la végétation et d'assurer une protection avant les repousses.

## 5.12.3 <u>Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie et de micro-pompes pour les jardins familiaux riverains</u>

Les usagers des jardins familiaux situés en rive gauche en amont utilisent en majorité l'eau du Grand Morin pour arroser leur jardin, à l'aide de pompe.

Les modélisations réalisées indiquent que la suppression des ouvrages entrainera au droit de ces jardins un dénoiement maximal compris entre 1.21 et 0.42 m, en étiage.

Au titre de mesures correctrices, des systèmes de récupération des eaux de pluie seront mis en place, ainsi que des micro-pompes adaptées au dénoiement du cours d'eau.

## VI. DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES OPÉRATIONS

N° de PRIX	DESIGNATION DES PRESTATIONS	QUANTITE	UNITE	COUT UNITAIRE H.T.	COUT TOTAL H.T.	COUT DU POSTE (HT)	
1	INSTALLATION, GESTION ET REPLI DU CHANTIER, ETUDES PREPARATOIRES EXE						
1,1	Etat des lieux par huissier de justice	1	Forfait	1 000,00	1 000,00		
1,2	Préparation du chantier, DICT, études techniques EXE	1	Forfait	4 000,00	4 000,00		
1,3	Installation et repli base vie, aires de chantier et de stockage, aménagement des accès, signalisation, piquetage et nivellement.  Amenée et repli des matériels et des moyens humains, réunions hebdomadaires de chantier, notes techniques, avant métrés.  Remise en état du site.	1	Forfait	25 000,00	25 000,00		
2	TRAVAUX PREALABLES					67 000,00	
2,1	Traitement préalable de la végétation : Débroussaillage et tronçonnage, de manière à permettre l'accès et la réalisation des travaux.	5	jour	3 500,00	17 500,00		
2,2	Essartage des souches puis export en site de traitement adapté ou rognage des souches	1	Forfait	4 500,00	4 500,00		
2,3	Réalisation de pistes d'accès en remblais pierreux et de 2 descentes sur le bras de décharge	1	Forfait	30 000,00	30 000,00		
2,4	Opérations de mise à l'eau basse	1	Forfait	15 000,00	15 000,00		
3	DEMANTELEMENT ET DERASEMENT DES OUVRAGE	S				11 555,00	
3,1	Démantèlement et dérasement des ouvrages (vannages, déversoir, passerelle, bajoyers, mur, ancienne passerelle)	3	jour	3 000,00	9 000,000		
3,2	Réemploi des déblais utilisables issus des démantèlement et dérasement pour comblement la fosse de dissipation, en sous-couche	195,5	m3	10,00	1 955,00		
3,3	Export des déblais non réutilisables en site de traitement adapté	20	m3	30,00	600,00		
4	RENATURATION DU LIT MINEUR ET DES BERGES		•			89 241,50	
4,1	Terrassement du lit en déblais	0,5	jour	3 000,00	1 500,00		
4,2	Fourniture et mise en œuvre de remblais pierreux pour compléter le comblement de la fosse de dissipation et constituer la banquette basse RD	154,5	m3	35,00	5 407,50		
4,3	Façonnage du fond de forme du lit et de la banquette	2	jour	2 000,00	4 000,00		
4,4	Fourniture et mise en œuvre de matériaux pierreux (10/250 mm) pour la recharge et la confection du matelas alluvial au droit du linéaire renaturé	265	m3	45,00	11 925,00		
4,5	Fourniture et mise en œuvre d'enrochement 0,5 à 1 T pour l'extrados de méandre	150	m3	120,00	18 000,00		
4,6	Fourniture et mise en œuvre de remblais "terre/pierres" pour remblai derrière les enrochements	650	m3	30,00	19 500,00		
4,7	Talutage des berges suivant les pentes préconisées	3	jour	3 000,00	9 000,00		
4,8	Ensemencement de la berge remaniée : Fourniture et mise en œuvre d'un mélange grainier "spécial berge" à 32 g/m2	24	kg	16,00	384,00		
4,9	Protection de la berge remaniée : Fourniture et mise en oeuvre d'un géotextile coco 900 g/m2	750	m2	5,00	3 750,00		
4,10	Fourniture et mise en œuvre d'agrafes de maintien du géotextile sur banquettes et talus (3/m2)	2250	unité	0,50	1 125,00		
4,11	Fourniture et plantation de plants racinés arbustifs (80/120 cm) pour le talus, sur 200 ml de berge, avec tuteur et protection	40	u	15,00	600,00		

4,12	Fourniture et plantation de plants racinés 140/200 cm pour la crête de berge, sur 200 ml de berge, avec tuteur et protection	40	u	25,00	1 000,00	
4,13	Fourniture et mise en œuvre de boutures de saules buissonnant (1,2 m de long ; Ø 50mm ; 3 unités/m2) (Salix viminalis, Salix cinerea)	450	u	4,00	1 800,00	
4,14	protection de la berge RG (Salix cinerea, Salix viminalis, Fraxinus excelsior, Alnus glutinosa) (1,5 m de long; Ø	75	ml	150,00	11 250,00	
N° de PRIX	DESIGNATION DES PRESTATIONS	QUANTITE	UNITE	COUT UNITAIRE H.T.	COUT TOTAL H.T.	COUT DU POSTE (HT)
5	COMBLEMENT DU CANAL D'AMENEE ET DE REGUL	ATION				52 663,20
5,1	Destruction du toit du canal d'amenée	0,5	jour	3 000,00	1 500,00	
5,2	Fourniture et mise en œuvre de remblais "terre/pierres" pour remblayer totalement le canal d'amenée (1500 m3) et le canal de régulation (200 m3)	1700	m3	30,00	51 000,00	
5,3	Ensemencement des remblais à l'aide d'un semis de Ray-Gras, sur 1020 m2	32,64	kg	5,00	163,20	
6	TRAVAUX CORRECTEURS SUR LES BERGES AMON	Т				15 962,60
6,1	Talutage des berges suivant les pentes préconisées	2	jour	3 000,00	6 000,00	
6,2	Ensemencement de la berge remaniée : Fourniture et mise en œuvre d'un mélange grainier "spécial berge" à 32 g/m2	33,6	kg	16,00	537,60	
6,3	Protection de la berge remaniée : Fourniture et mise en oeuvre d'un géotextile coco 900 g/m2	1050	m2	5,00	5 250,00	
6,4	Fourniture et mise en œuvre d'agrafes de maintien du géotextile sur banquettes et talus (3/m2)	3150	unité	0,50	1 575,00	
6,5	Fourniture et plantation de plants racinés arbustifs (80/120 cm) pour le talus, sur 130 ml de berge, avec tuteur et protection	26	u	15,00	390,00	
6,6	Fourniture et plantation de plants racinés 140/200 cm pour la crête de berge, sur 130 ml de berge, avec tuteur et protection	26	J	25,00	650,00	
6,7	Fourniture et mise en œuvre de placettes (10 m2 tous les 10 ml de berge) de boutures de saules buissonnant (3/m2) (Salix viminalis, Salix cinerea)	390	u	4,00	1 560,00	
7	TRAVAUX CORRECTEURS POUR ALIMENTATION EN	I EAU DES JA	RDINS F	AMILIAUX		5 000,00
7,1	Fourniture et mise en œuvre de systèmes de récupération des eaux de pluies + Fourniture et mise en œuvre de micro-pompes	1	Forfait	5 000,00	5 000,00	
8	GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX					3 000,00
8,1	Remplacement des végétaux morts, arrosage des plantations et suivi des aménagements sur 1 année	1	forfait	3 000,00	3 000,00	
9	DOE					2 500,00
9,1	Réalisation du DOE dont plans de récolement des travaux	1	forfait	2 500,00	2 500,00	
	OTAL H.T.					276 922,30
	ET IMPREVUS 10% HT AIRES MOE EXECUTION HT : 13%					27 692,23 22 571,94
MONTANT TOTAL H.T.						327 186,47 64 128,55
TVA 19,6% MONTANT TTC						
INONIA	NI IIC					391 315,01

#### VII. PHOTOMONTAGES

Le photomontage présenté ci-après est basé sur le scénario développé au stade esquisse dans la fiche « action » et ne correspond pas exactement à l'APS développé dans le présent document.



Vue de l'ouvrage, état actuel



Vue de l'ouvrage, photomontage de l'état aménagé

#### VIII. MISE EN PLACE DE SUIVIS INDICATEURS

La mise en place de différents suivis après l'achèvement des travaux est essentielle, permettant :

- d'évaluer l'impact des opérations sur l'écosystème, comme sur les activités et les usages ;
- d'apporter, si nécessaire, des mesures correctives adaptées.

Il sera ainsi déterminant de mettre en place un suivi annuel, **pendant 3 ans**, visant à réaliser une analyse diachronique d'évolution, permettant de prévoir si nécessaire des mesures correctives adaptées, à l'aide de :

- Un suivi annuel des réajustements morphologiques et d'évolution des travaux ;
- Un suivi du peuplement piscicole avec réalisation d'un IPR (Indice Poissons Rivière), à l'année n+3
   :
- Un suivi annuel du peuplement de macro invertébrés benthiques et réalisation d'un IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) RCS, sur 2 stations (1 station de référence et 1 sous influence du moulin de Montblin);
- ➤ Un suivi du peuplement de diatomées et réalisation d'un IBD (Indice Biologique Diatomées) RCS, sur 2 stations (1 station de référence et 1 sous influence du moulin de Montblin).

Un état des lieux des suivis indicateurs préconisés devra être réalisé avant les travaux, afin d'évaluer l'impact des opérations.

Il serait également très intéressant de mettre en place un questionnaire vis-à-vis des usagers, afin d'apprécier leur perception du nouveau site, 3 ans après l'achèvement des travaux.

L'arrêt du suivi pourra éventuellement être effectif plus tôt, en fonction des résultats des campagnes annuelles.

Tableau 1 : Coûts estimatifs annuels des suivis indicateurs

	Désignation des opérations	Quantité annuelle	Coût unitaire H.T.	Coût total H.T.	Coût annuel du suivi H.T.	Coût annuel du suivi TTC.
	IBGN RCS	2	900€	1 800 €	8 720,00 €	10 429,12 €
Suivi	IBD RCS	2	460 €	920€		
annuel après	Suivi des peuplements piscicoles et IPR	1	5 000 €	5 000 €		
travaux	Evaluation des travaux et de l'évolution hydromorphologique	1	1 000 €	1 000 €		

Tableau 2 : Coûts estimatifs globaux des suivis indicateurs

	Désignation des opérations	Quantité globale	Coût unitaire H.T.	Coût total H.T.	Coût global du suivi H.T.	Coût global du suivi TTC.	
	IBGN RCS	8	900€	7 200 €	28 880,00 €		
Suivi global	IBD RCS	8	460 €	3 680 €			
: état initial + 3 ans après	Suivi des peuplements piscicoles et IPR	3	5 000 €	15 000 €		34 540,48 €	
travaux	Evaluation des travaux et de l'évolution hydromorphologique	3	1 000 €	3 000 €			

## IX. RÉEMPLOI DES REMBLAIS SITUÉ À PROXIMITÉ DU SITE

Il a été observé lors des visites de terrain, la présence de remblais à proximité du site, au nord de la station d'épuration (voir figure ci-après).

La possibilité de réemployer ces remblais pour les travaux projetés sur le site de Montblin entrainerait une diminution des coûts liés aux transports de matériaux.



Figure 9 : Localisation des remblais proches

#### X. SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET GESTION

Grâce au rétablissement du libre écoulement des eaux, les travaux projetés permettront de s'affranchir totalement des contraintes de surveillance, de gestion et d'entretien liées aux ouvrages (surveillance et ouverture des vannes en crues, risques de formation d'embâcles, blocage des déchets flottants, etc.).

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des ouvrages et des secteurs de l'étude	1
Figure 2 : Vue de l'ouvrage partiteur à déraser	
Figure 3 : Vue du bâti à démanteler et déraser	
Figure 4 : Plan de comparaison et de situation	
Figure 5 : Profil en travers au droit du déversoir (PT5)	
Figure 6 : Profils en long sur la zone renaturée	
Figure 7 : Vue des infiltrations d'eau dans le canal de régulation	
Figure 8 : Vue aval du vannage du moulin du Pont, état actuel (13/10/11)	
Figure 9 : Localisation des remblais proches	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts estimatifs annuels des suivis indicateurs	15
Tableau 2 : Coûts estimatifs globaux des suivis indicateurs	15

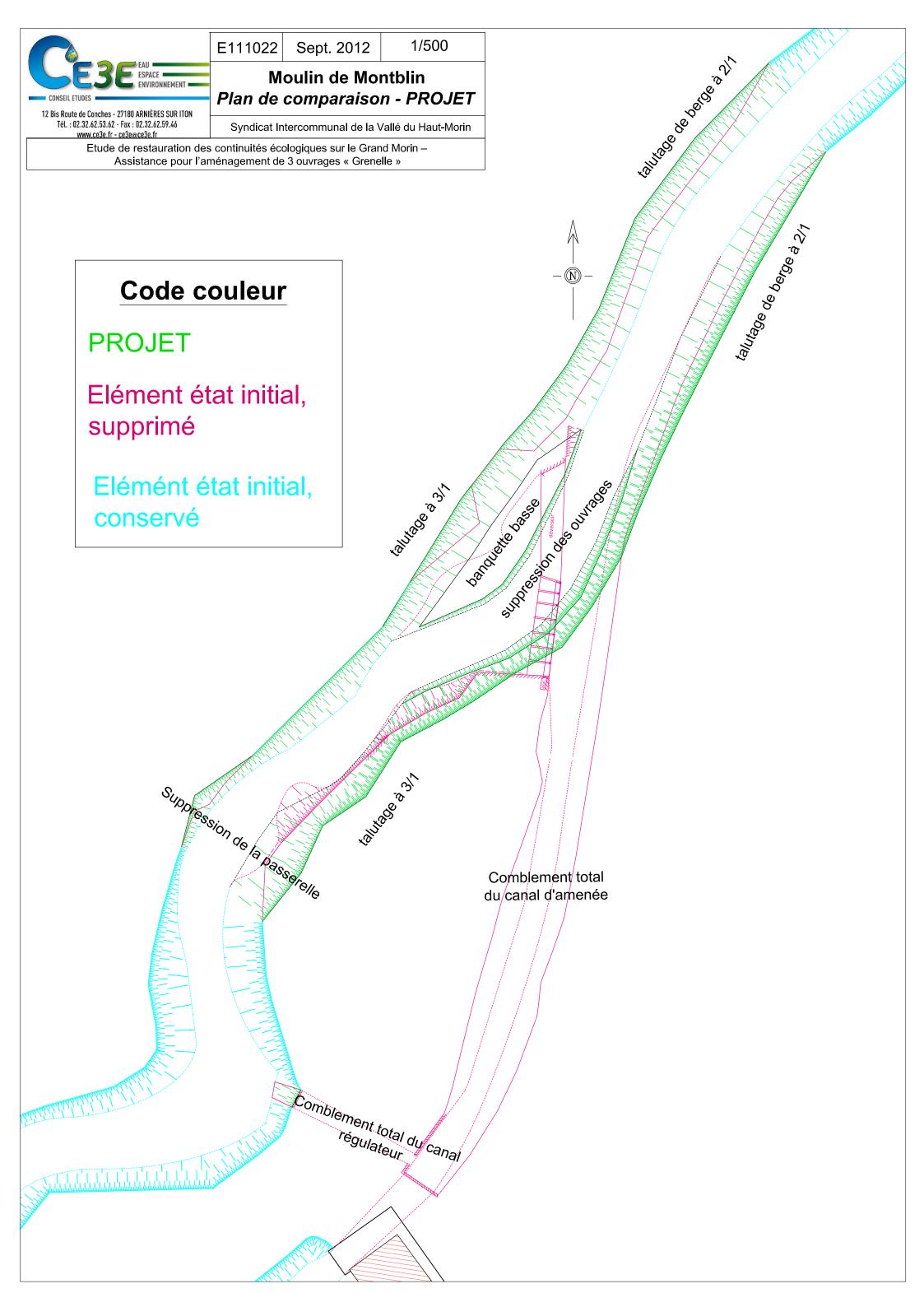
## ESPACE ENVIRONMEMENT 18

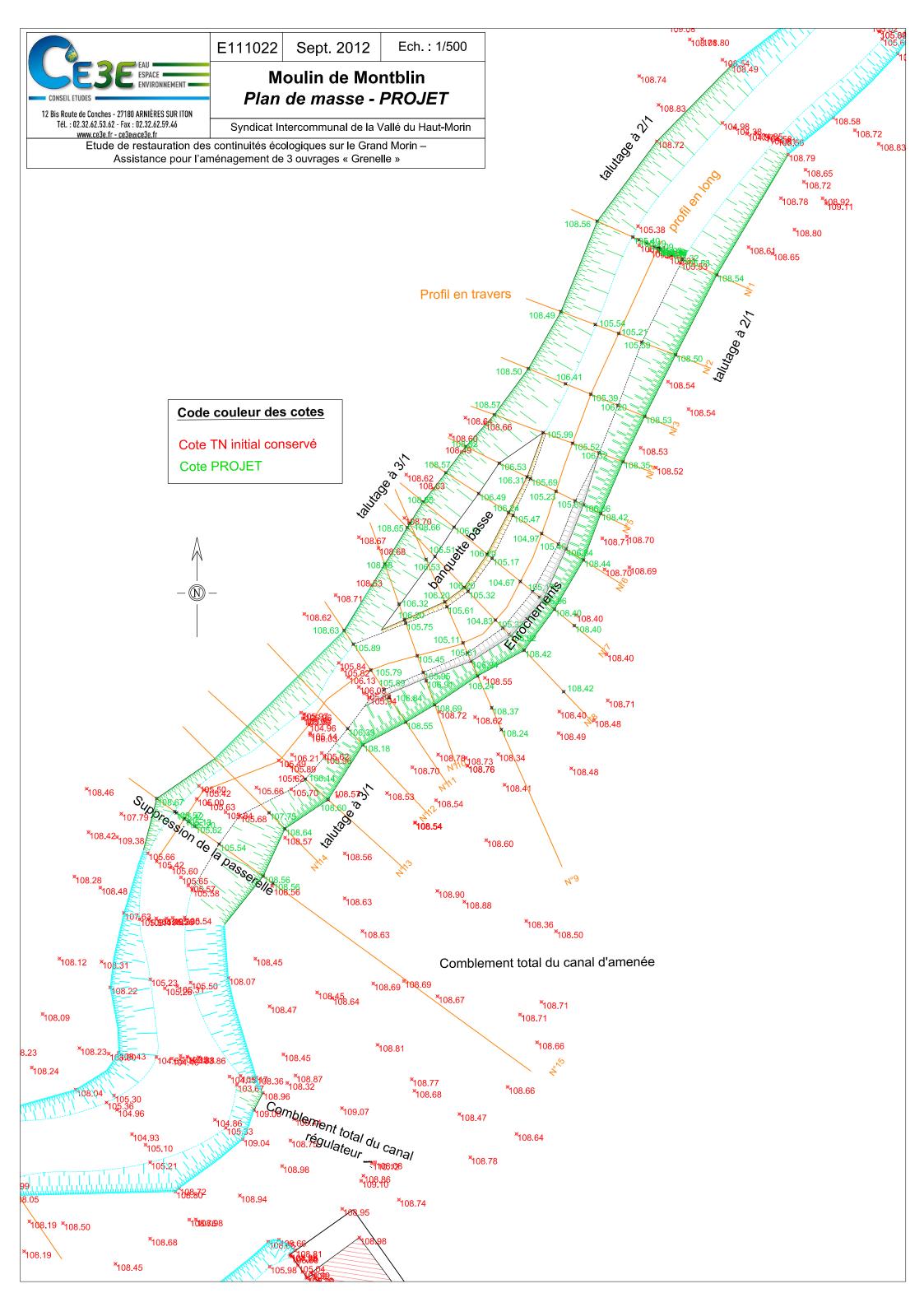
### **LES ANNEXES**

#### **LISTE DES ANNEXES**

*	Annexe 1 : Plan de masse du projet	1
*	Annexe 2 : Profils en long	2
	Annexe 3 : Profils en travers	

Annexe 1 : Plan de masse du projet





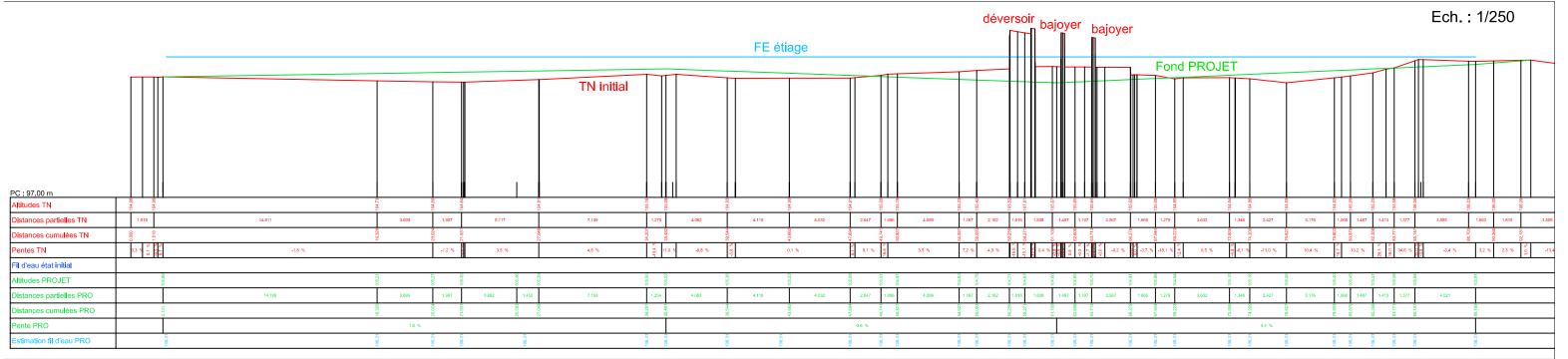
Annexe 2 : Profils en long

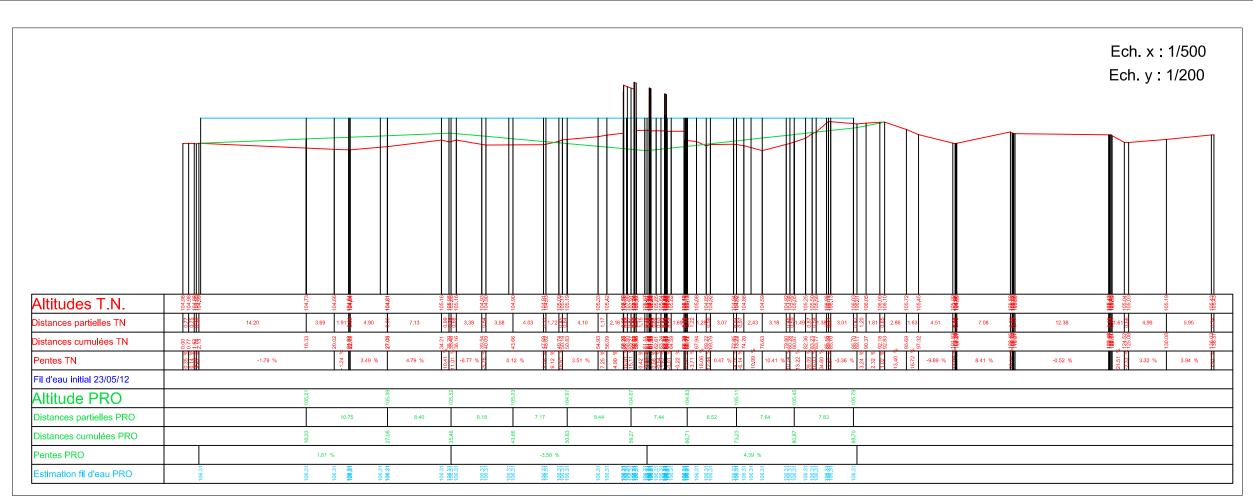


## Moulin de Montblin Profils en long - PROJET

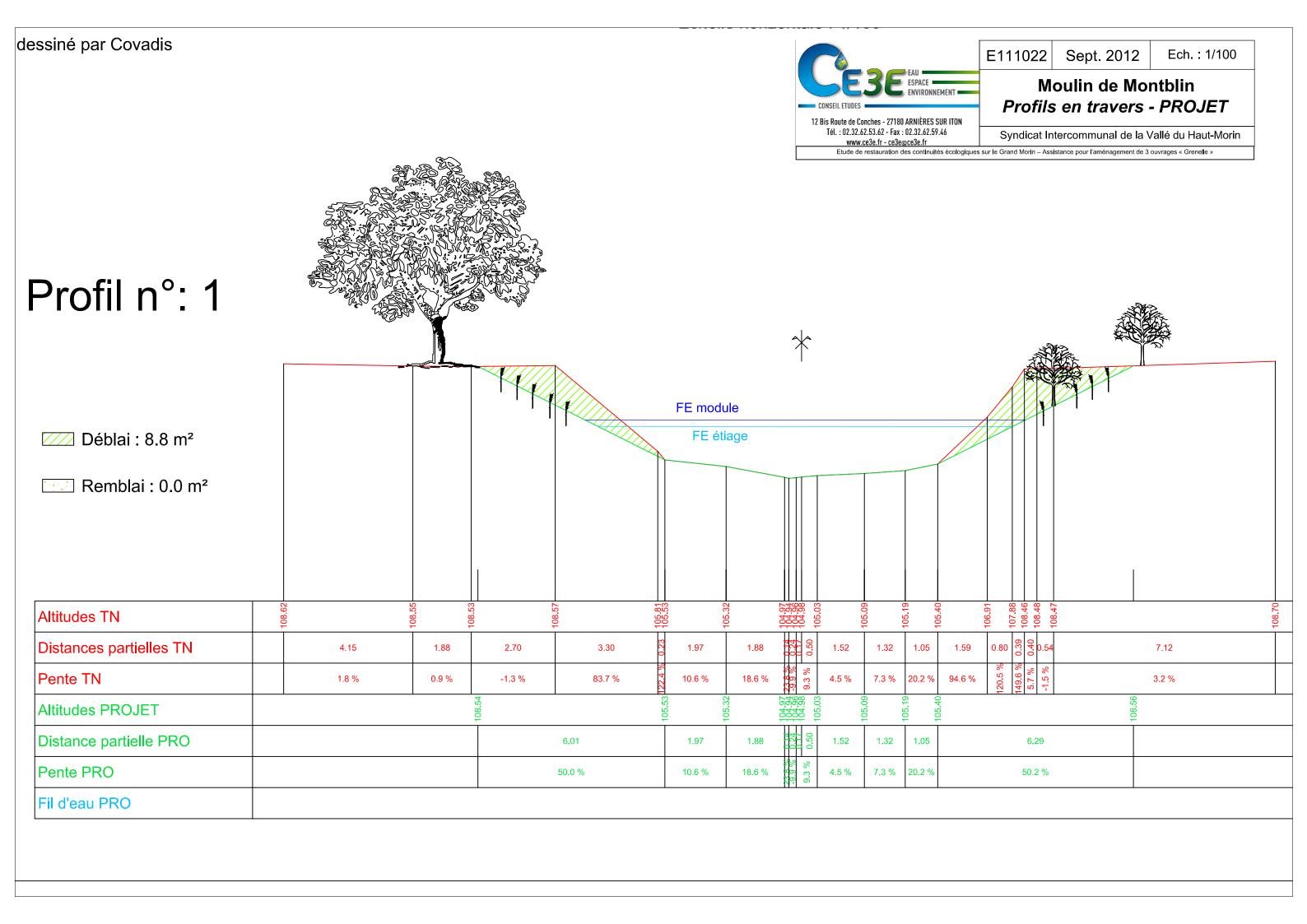
12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

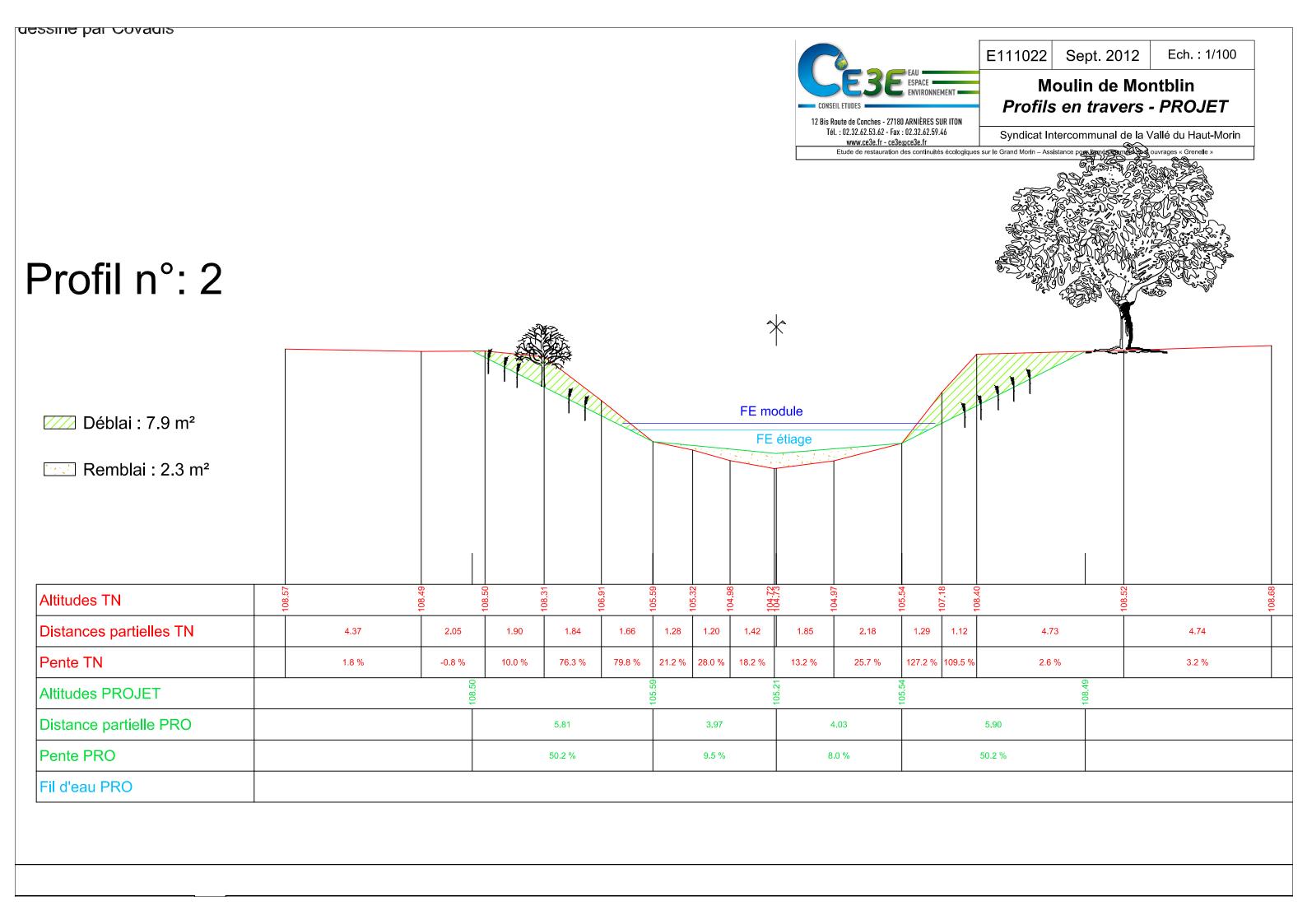
Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »

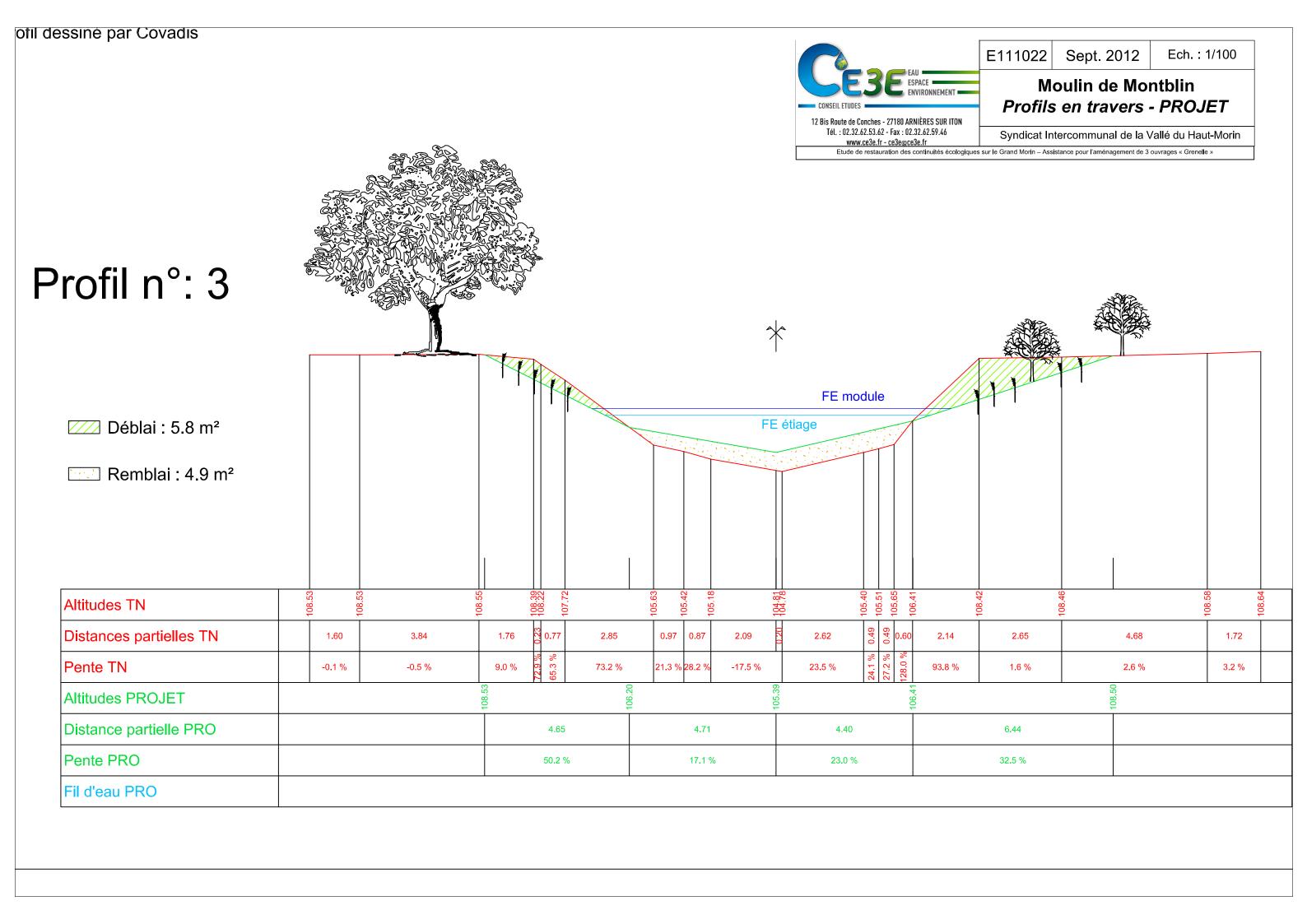


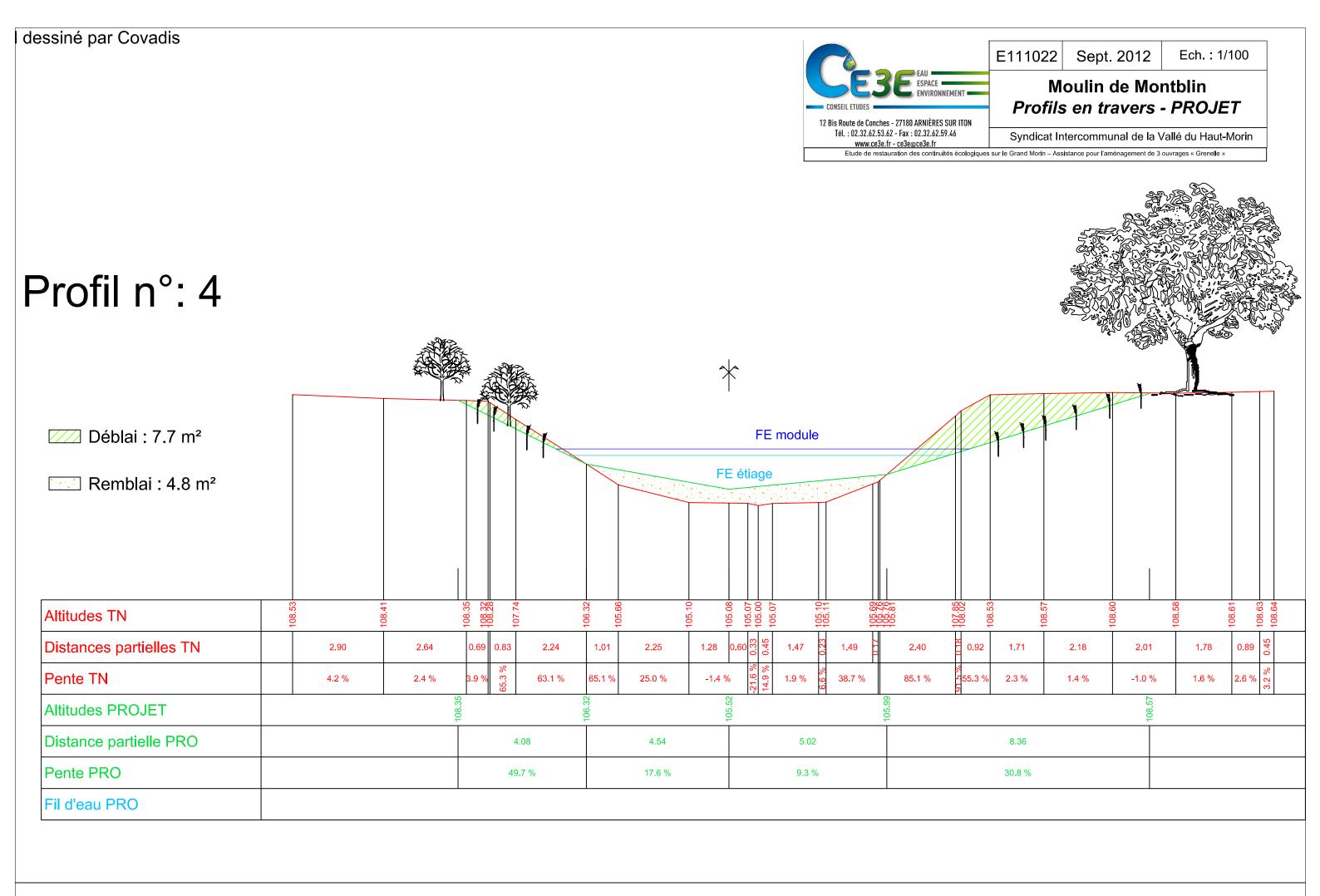


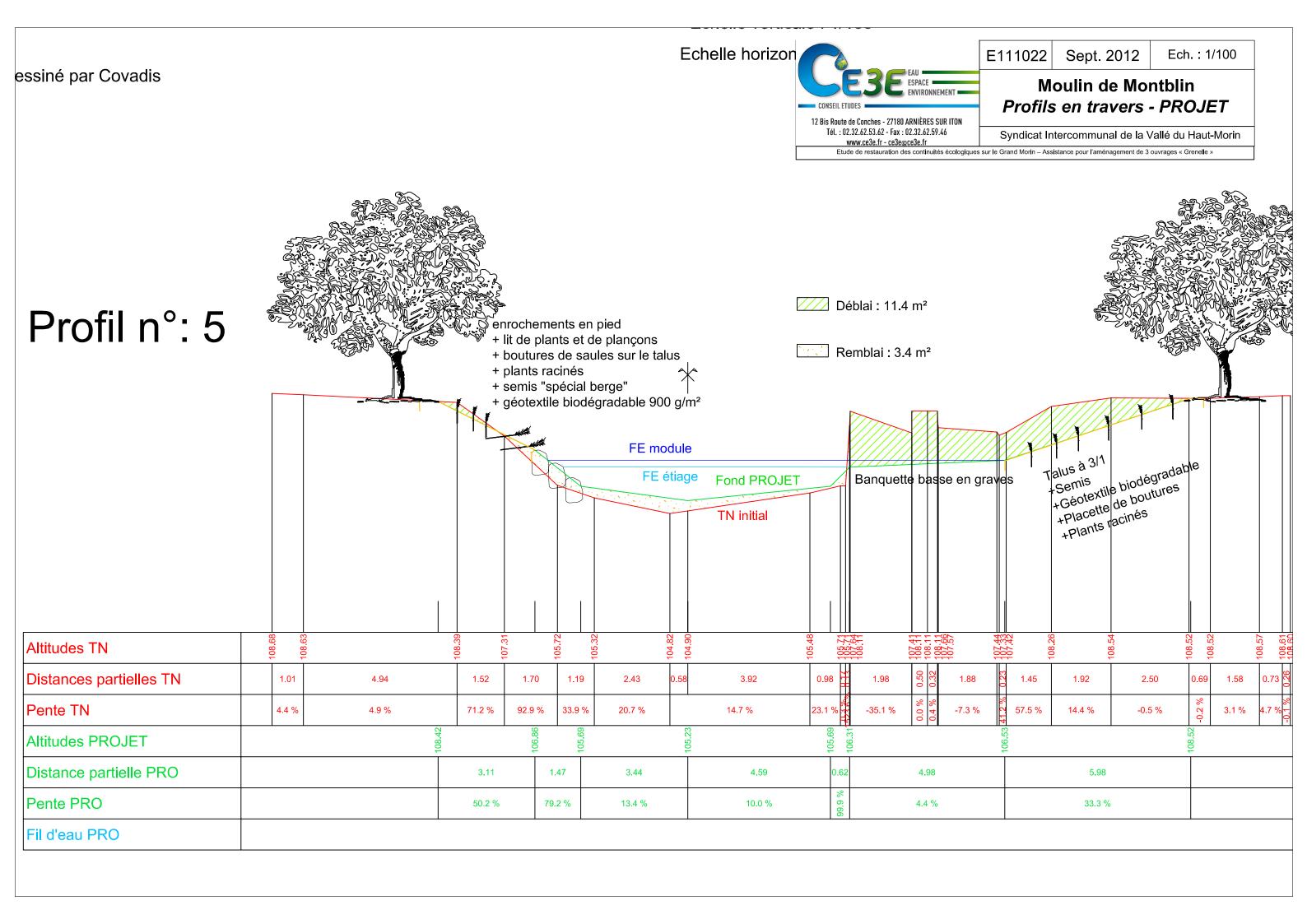
❖ Annexe 3 : Profils en travers













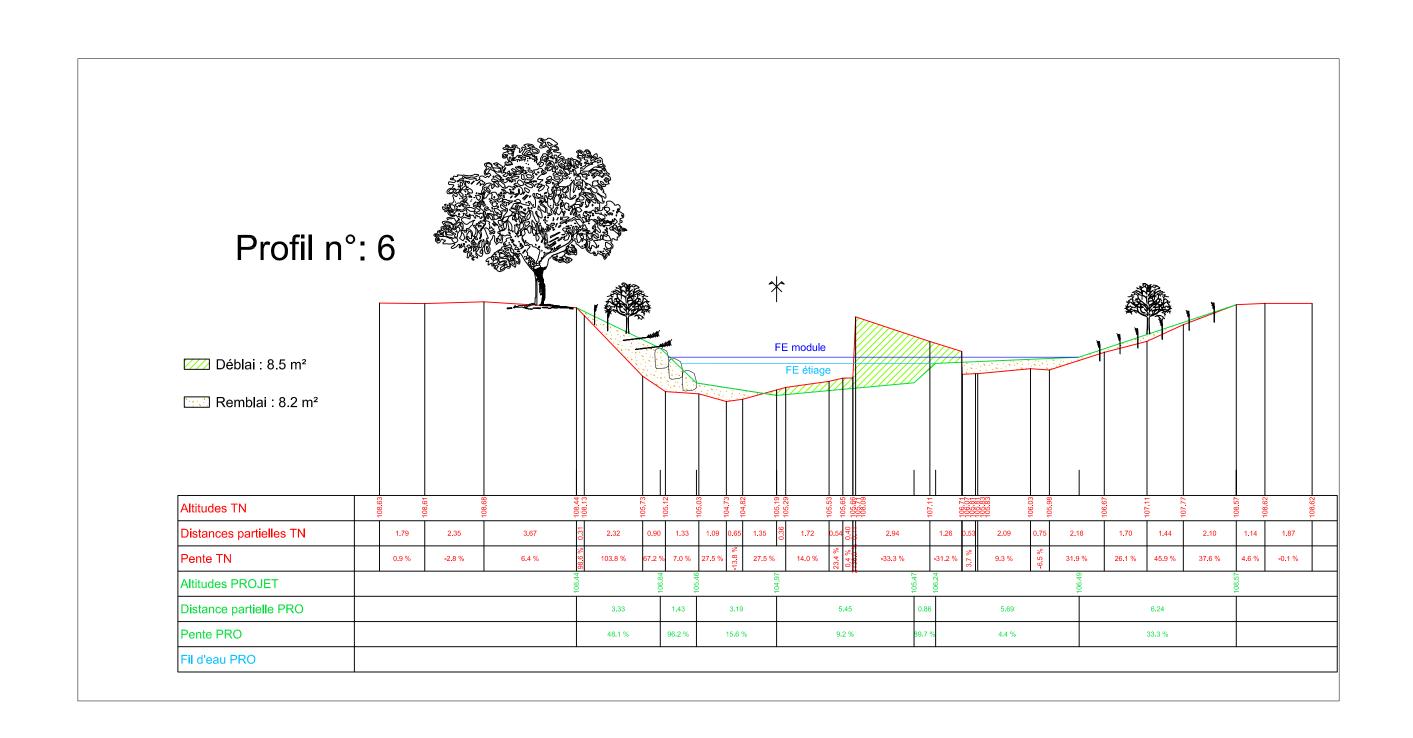
ot. 2012 Ech.: 1/150

## Moulin de Montblin Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

Rt. : I/2.32.62.53.62 - Fax : I/2.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





ept. 2012 Ech. : 1/150

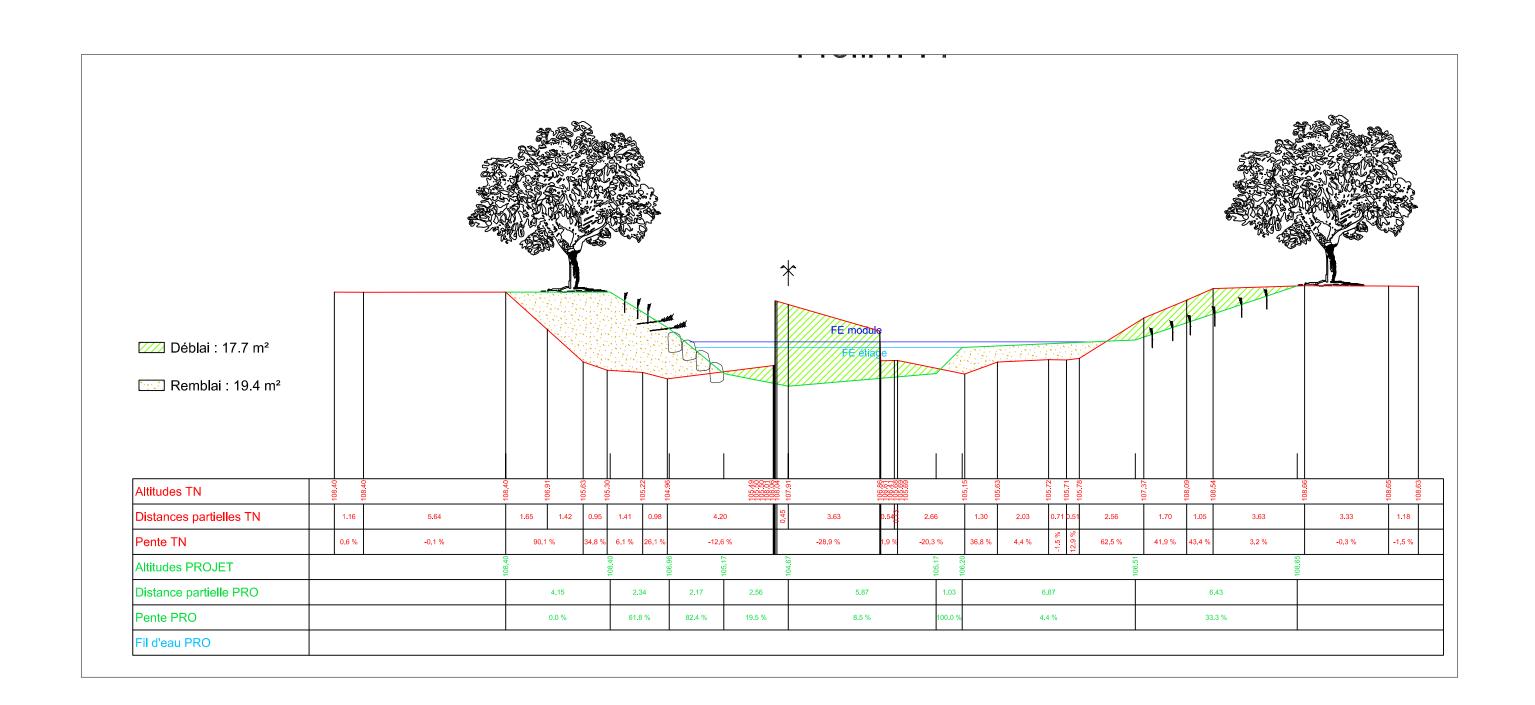
Moulin de Montblin

Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

il.: 02.32.62.53.62 - Fax: 02.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





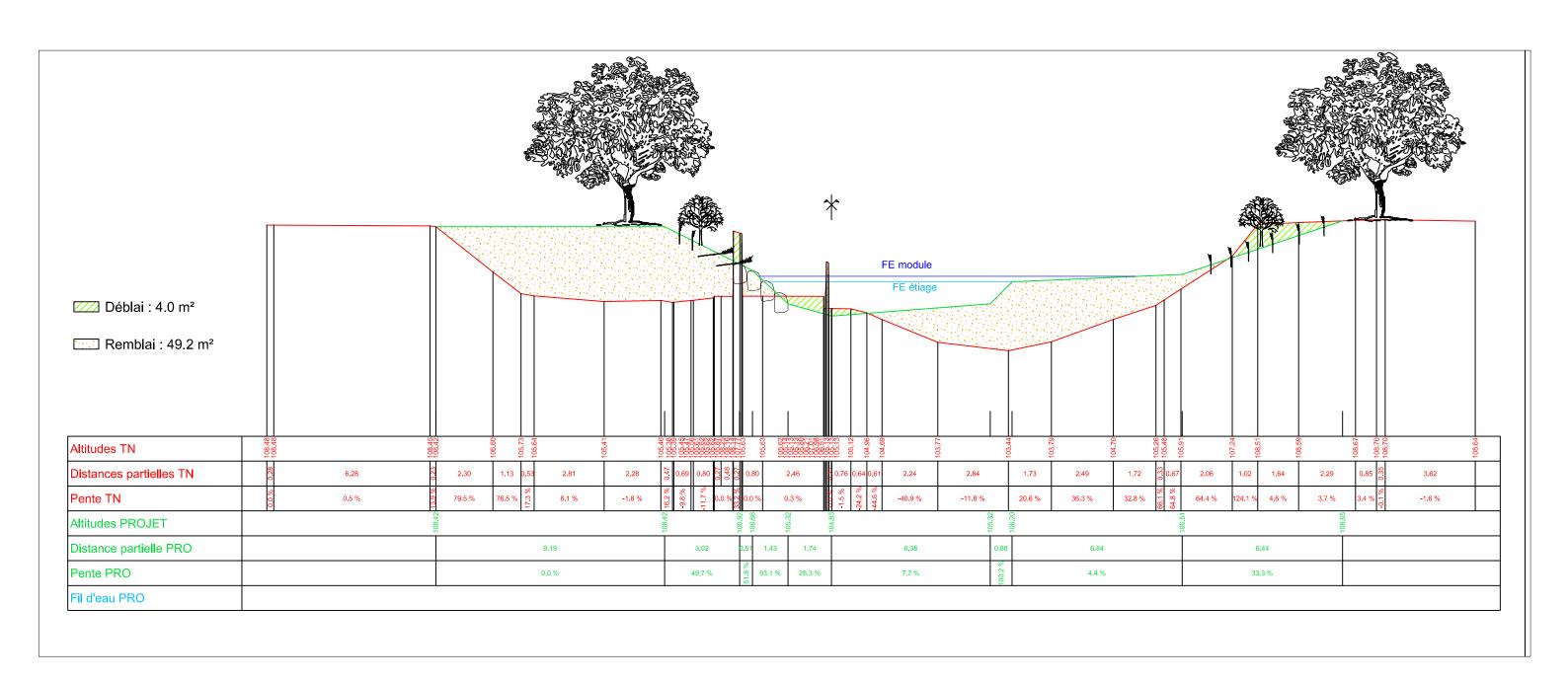
Ech.: 1/150

## Moulin de Montblin Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46 www.c3e fr - c93e gce3e fr

Rt. : I/2.32.62.53.62 - Fax : I/2.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





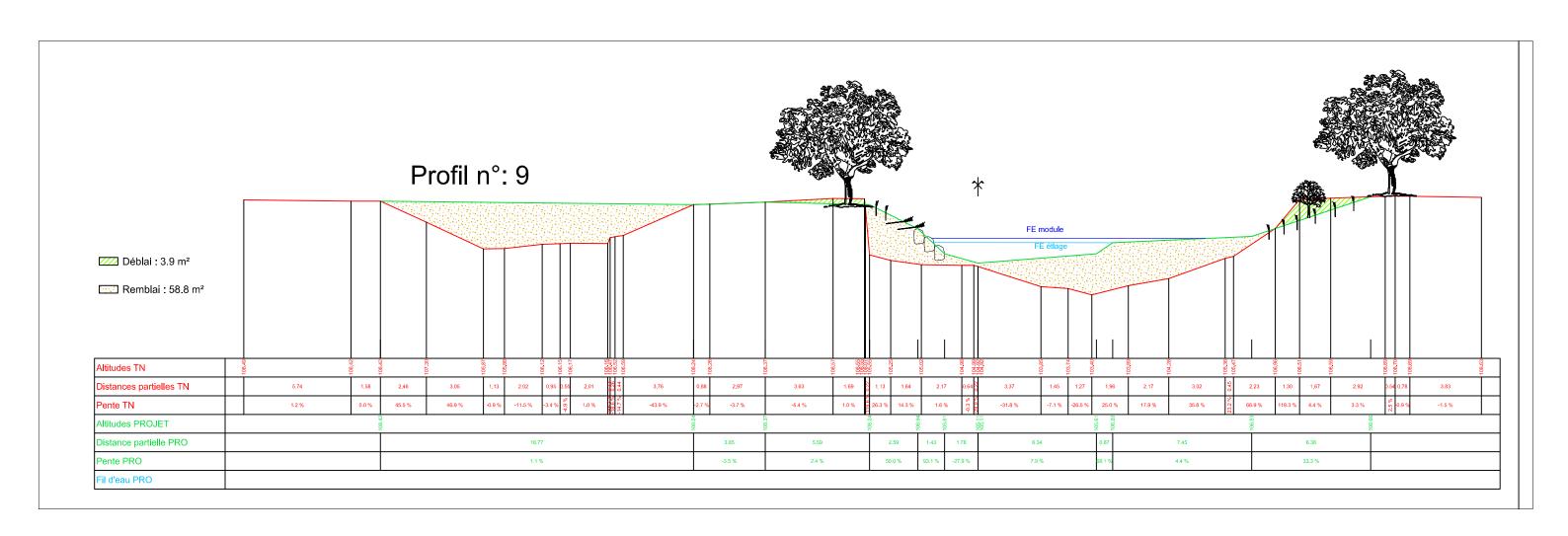
Ech.: 1/200

### Moulin de Montblin Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





ept. 2012 | Ech. : 1/150

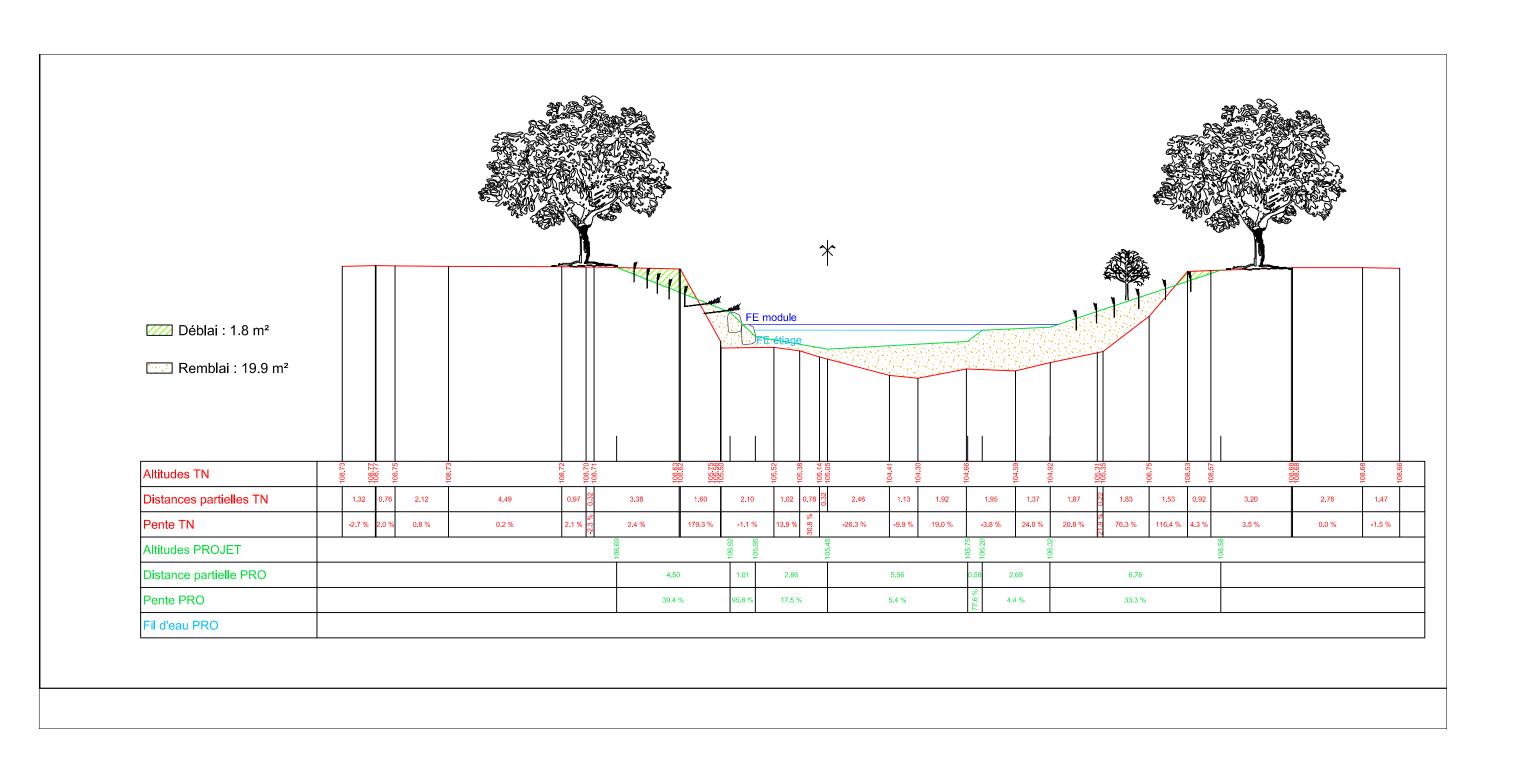
Moulin de Montblin

Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46
Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin

www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





Moulin de Montblin

Profils en travers - PROJET

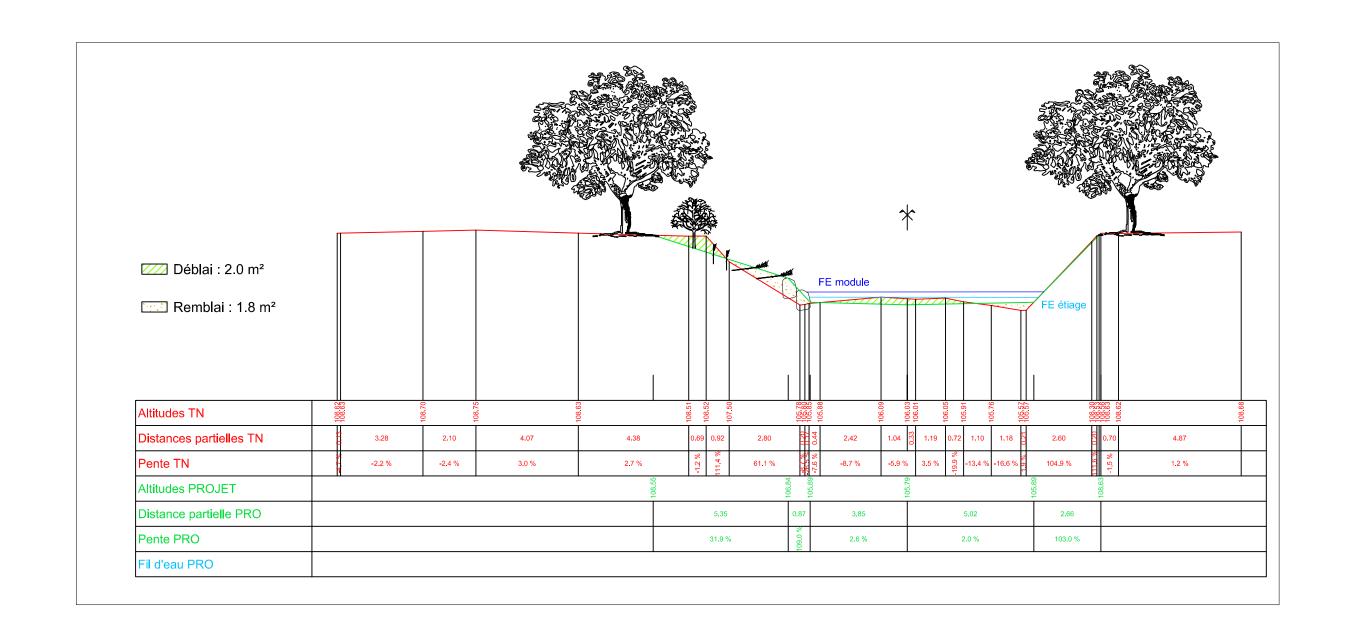
Ech.: 1/150

Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





Moulin de Montblin

Profils en travers - PROJET

Ech.: 1/150

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON
Tél.: 02.32.62.53.62 - Fax: 02.32.62.59.46
www.c3e fr - ce3e@c63e fr

Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin

www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





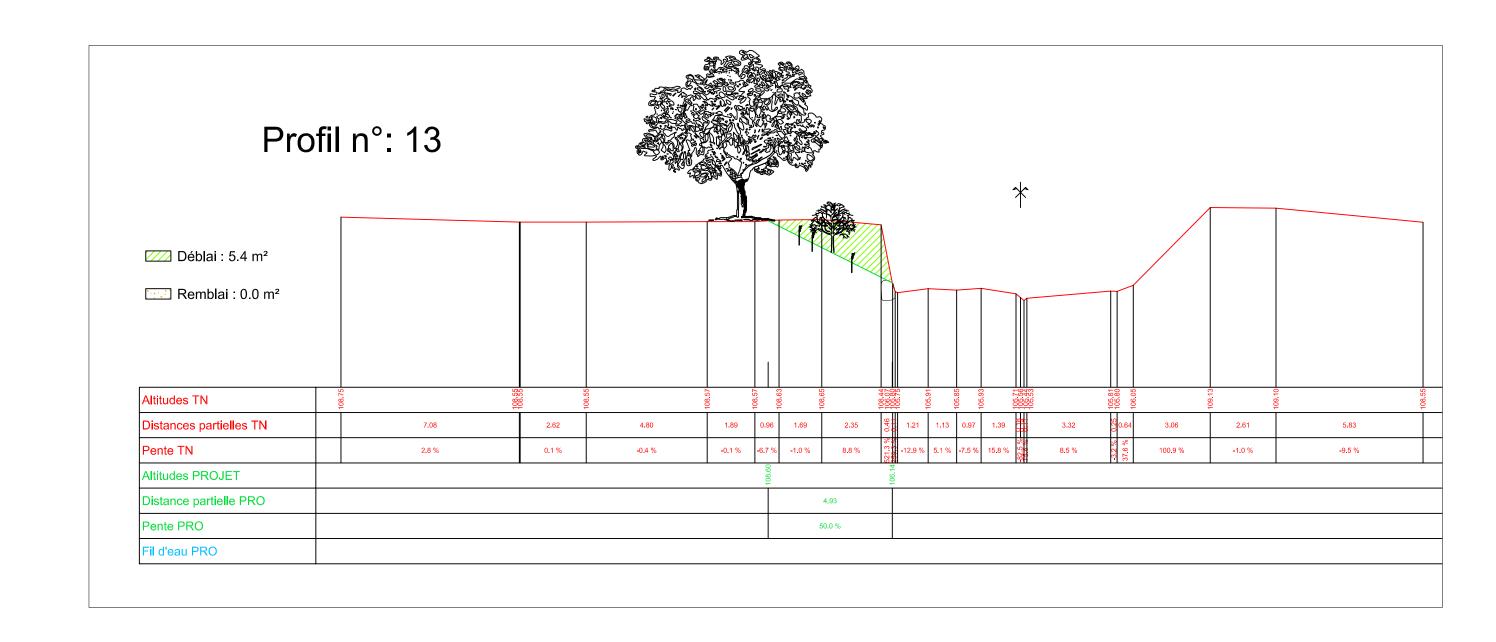
Ech.: 1/150

### **Moulin de Montblin** Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





Ech.: 1/100

Moulin de Montblin

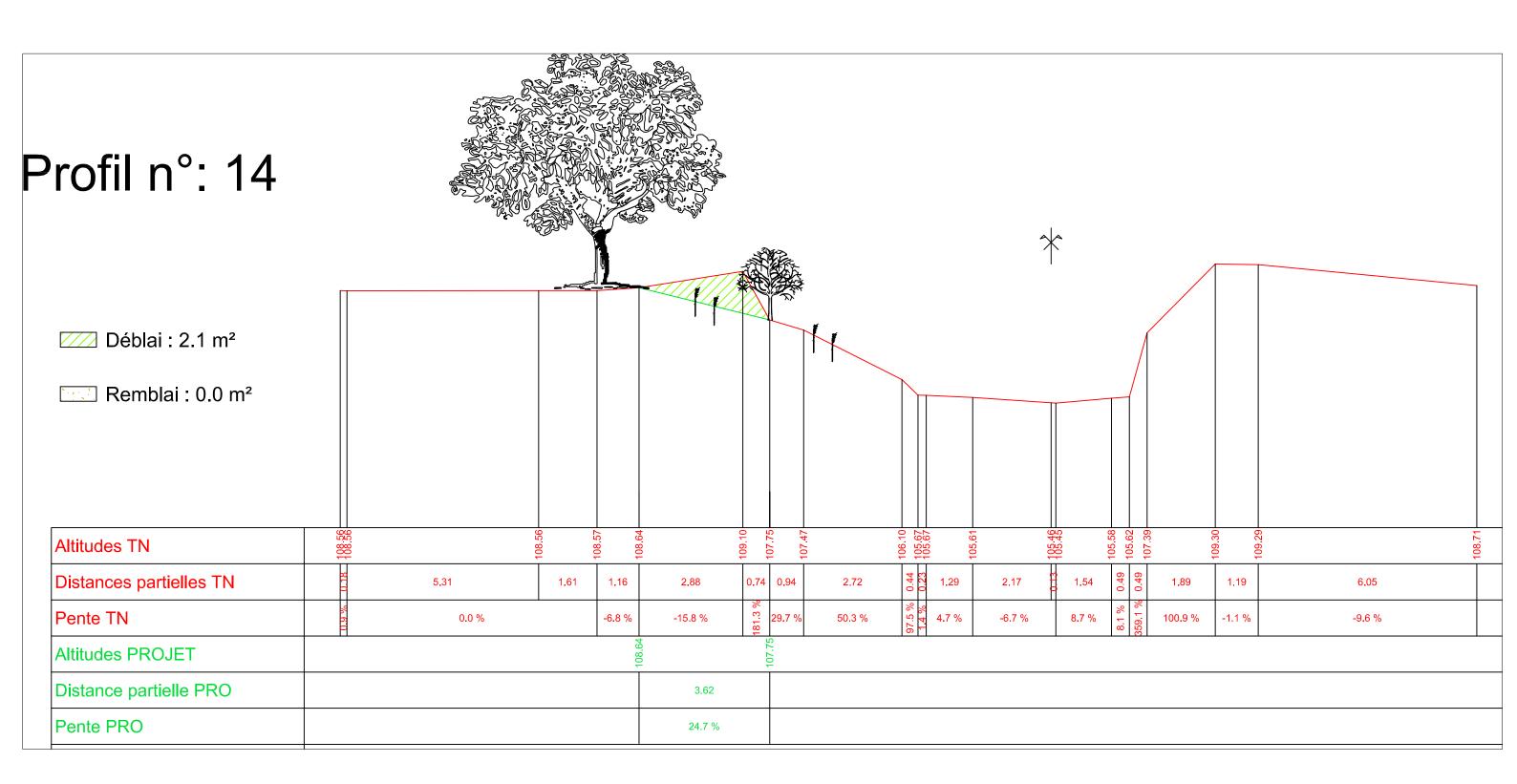
Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON
Tél.: 02.32.62.53.62 - Fax: 02.32.62.59.46

L: 02.32.62.53.62 - Fax: 02.32.62.59.46

www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »





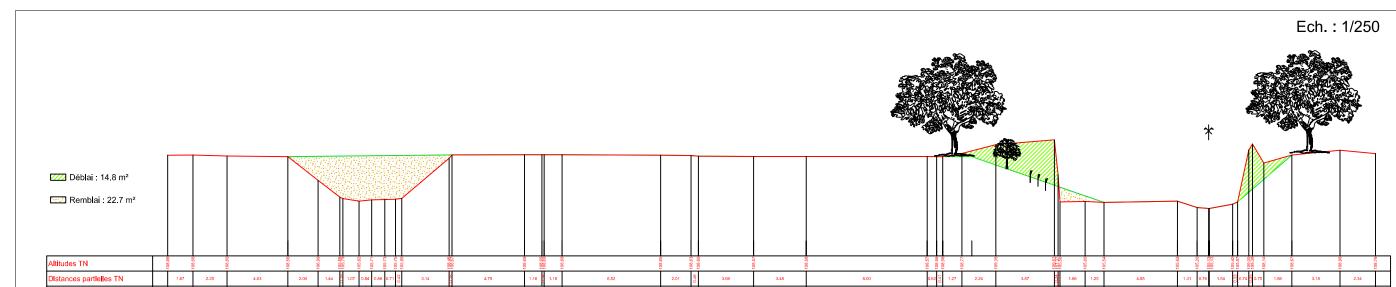
Ech.:

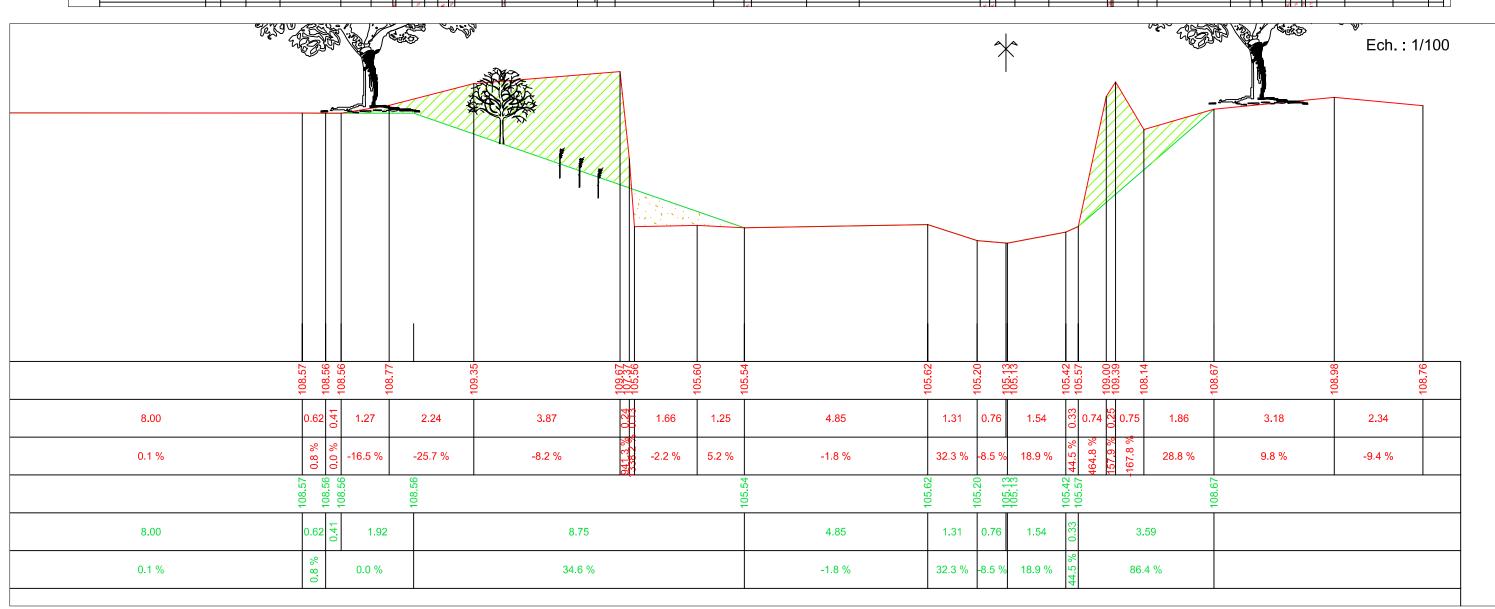
## Moulin de Montblin Profils en travers - PROJET

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46

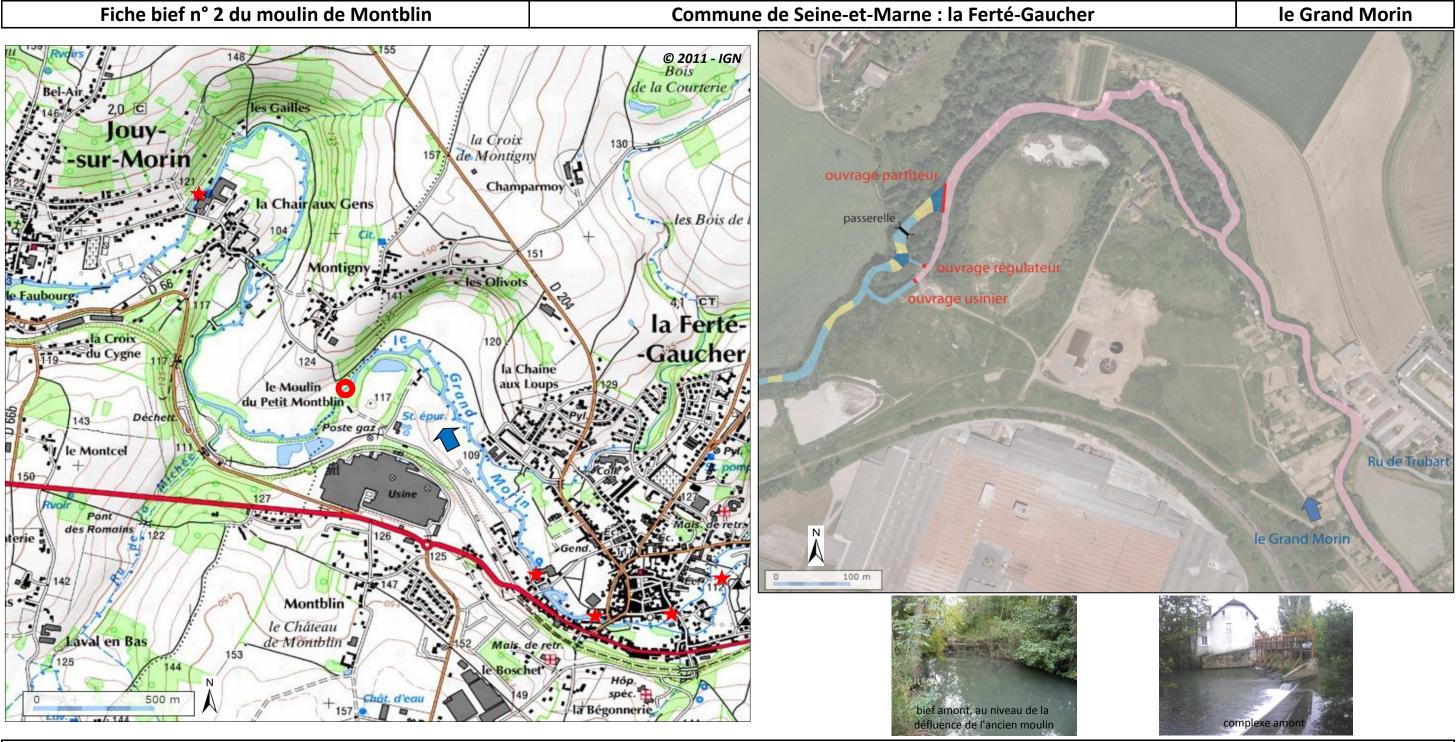
Syndicat Intercommunal de la Vallé du Haut-Morin www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr Syllocat Intel Communal de la valle du maut-l

Etude de restauration des continuités écologiques sur le Grand Morin – Assistance pour l'aménagement de 3 ouvrages « Grenelle »









				DESCRI	PTION DU BI	EF			
HYDROG	GRAPHIE		LIT MINEU	JR AMONT	HYDROLOG	ilE (m³/s)	HY	DROMORPHOLOGIE DU BIE	F AMONT
Unité Hydrographique	Grand Morin et Petit Morin	\/ \ - \		f-:L1-	QMNA 5	1.05		Vannes ouvertes	Vannes fermées
Лasse d'Eau	HR149 : Le Grand Morin, de sa source	Végétation aqı	uatique	faible	Module	3.04	Remous de l'ouvrage (m)	500	1300
	au confluent de l'Aubetin	Substrats		GA, Ga, Gr, S, L	Q crue Q2	25.24	Profondeur moyenne (m)	< 0.5	> 2
Type de masse d'eau	P9, naturelle	Colmatage	Nature	S, L	Q crue Q5	35.57	Largeur moyenne (m)	12	12
Surface bassin versant (km²)	459	Comilatage	Degré	NR	Q crue Q10	42.89	Faciès dominant	plat courant/plat lentique	profond lentique
Distance à l'ouvrage amont (m)	moulin des Grenouilles: 1480	Ripisylve	Essences	aulne	Q crue Q20	54.4	Lit perché		non
Distance à l'ouvrage aval (m)	moulin de la Chair aux gens : 1500	Kipisyive	Etat	dense et bon	Q crue Q100	97.54	Pente ligne d'eau (‰)	NR	NR
		Porgos	Rehausse (m)	aval : 3 à 4 ; amont : 1	Jaugeage du	0.80	Pente du fond (‰)		NR
		Berges	Etat	abrupte mais bon	13/10/2011	0.80	Style fluvial	cours	d'eau chenalisé



### Fiche bief n° 2 du moulin de Montblin

#### Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher

**le Grand Morin** 

Le complexe hydraulique du moulin de Montblin est constitué de 3 ouvrages : un ouvrage partiteur (en amont), un ouvrage régulateur et un ouvrage usinier (en aval)

	Caractéristiques de l'ouvrage partiteur et de décharge (OH n°13.1)										
organe(s)	largeur (m)	hauteur (m)	épaisseur/ longueur	constituants / matériaux	état	manoeuvrabilité	gestion lors de la visite	hauteur de chute (m)	fosse d'appel	franchis (en montaiso	ssabilité n, classe ROE)
7 vannes	pelles : 1.5 à 2.2	pelles : 2.5	pelles : 0.08 m	pelles bois ; portique et mécanisme métallique	moyen : pelles fuyardes	oui	Vannes fermées, sauf V4 ouverte légèrement. Pas de surverse, l'eau passe essentiellement sous V4, par les fuites de pelles et par les renards hydrauliques.	1.95	non, radier béton sur 3.6 m	anguilles : 4	salmonidés : 4
déversoir	19.5	2.55	3.6	béton	bon	-	non alimenté	-	non	anguilles : 4	salmonidés : 5



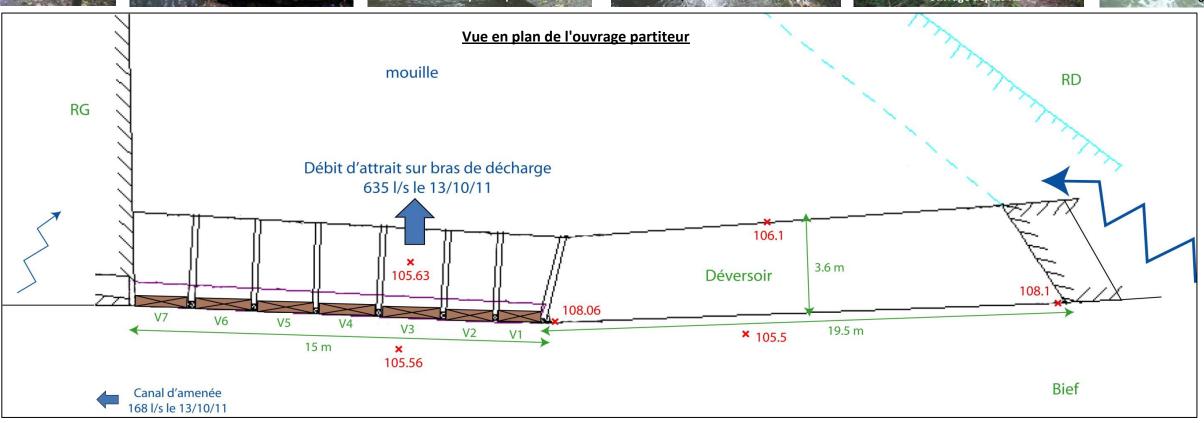


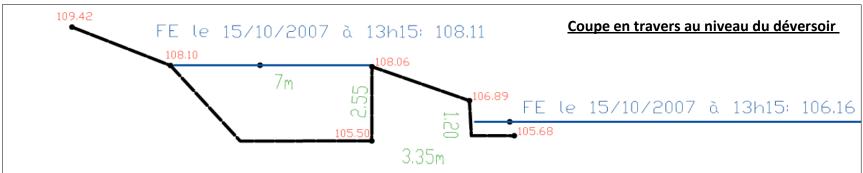












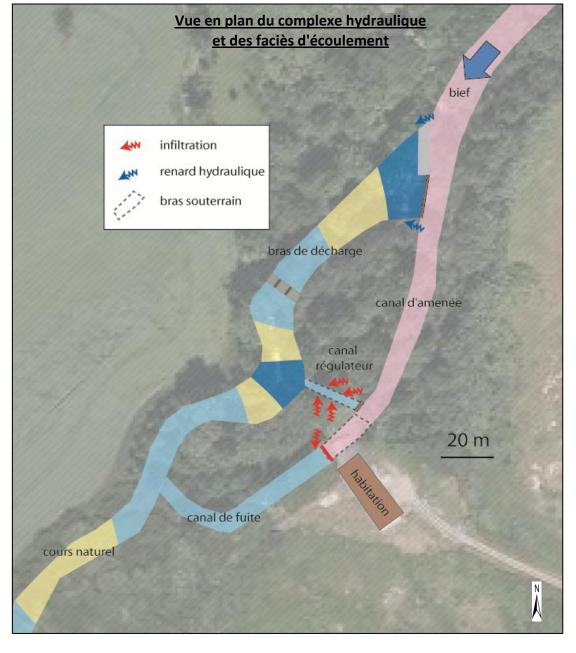


## Fiche bief n° 2 du moulin de Montblin Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher le Grand Morin

Le complexe hydraulique du moulin de Montblin est constitué de 3 ouvrages : un ouvrage partiteur (en amont), un ouvrage régulateur et un ouvrage usinier (en aval)

	Caractéristiques de l'ouvrage régulateur										
organe(s)	largeur (m)	hauteur (m)	épaisseur/ longueur	constituants / matériaux	état	manoeuvrabilité	gestion lors de la visite	hauteur de chute (m)	fosse d'appel		ssabilité n, classe ROE)
1 vanne	pelles : 1.5	pelles : 2.5	pelles : 0.08 m	pelles bois ; portique et mécanisme métallique	moyen	oui, mais difficultés d'accès (effondrement de terrain)	Vanne fermée. Pas de surverse, mais le canal régulateur est alimenté par des infiltrations : 40 l/s	2.5	non, radier béton sur tout le canal (25 ml)	anguilles : 5	salmonidés : 5

	Caractéristiques de l'ouvrage usinier (OH n°13.2)										
organe(s)	largeur (m)	hauteur (m)	épaisseur/ longueur	constituants / matériaux	état	manoeuvrabilité	gestion lors de la visite	hauteur de chute (m)	fosse d'appel		ssabilité n, classe ROE)
chambre turbine	3	-	-	mur en béton	mauvais : fuites	oui	Alimenté par 128 l/s	2.5	oui	anguilles : 5	salmonidés : 5













**Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher** 



le Grand Morin

	TICHE DIEL	<u> </u>	iouiin de Montbiin			Commune de 3	CITIC-CL-IVI	arne : la rerte-Gauc	aucher le Grand Worth					
	ouvrage partiteur bert 93)	Propi	riétaire Ad	esse	Code ROE	Cadastre	Légalité de l'ouvrage	Usages anciens			Usages actuels			
x (m) y (m)	721 306 6 854 320		imune té-Gaucher 5 Rue Ern	té Gaucher, est Delbet, erté Gaucher	ROE29768	section D02 : n° 68, 70 et 71	fondé en titre et règlementé par arrêté du 14 mars 1855	XVIIIe s à 1828 : meunerie ; 1828 à 1902 : chamoiserie et papeterie ; après 1902 : produits pharmaceutiques			cun usage économique. uvrage non structurant.			
•			•		D	IAGNOSTIC MULTICRI	TERES							
			CONTEXTE REGLEME	ITAIRE					Franchiss	sabilité du	complexe hydraulique en montaison (classes ROE)			
			catégorie piscicole 1 é			upture totale et permanente de la continuit	-		Anguilles	4	Classe Appréciation			
	Continuité	Mauvaise	article L. 214-17 du Code de l'Environnement	liste 1 et 2	vanne ouverte à ca <u>Ouvrage partiteur</u> :	<u>Ouvrage régulateur</u> : Montaison impossible si la vanne est fermée du fait de la chute trop élevée (2.5 m), mais également vanne ouverte à cause de survitesses sur le radier béton lisse de 25 ml. <u>Ouvrage partiteur</u> : Lorsque le vannage est totalement ouvert, la circulation piscicole est possible (mais difficile à cause du radier béton), excepté en étiage du fait d'une lame d'eau trop faible sur le radier.				4	Absence d'obstacle (ruiné, effacé ou sans impact)     Franchissable sans difficulté apparente (libre circulation assurée à tout niveau de débit)  Franchissable mais avec risque d'impact (retard ou blocage)			
Continuité écologique	piscicole		Plan Gestion Anguille 2010-2015	pas d'action prioritaire	Cependant, la gestion "normale" de celui-ci est en position fermée. La montaison piscicole est alors impossible pour tou les espèces nageantes, du fait d'une chute trop importante et de survitesses en cas d'ouverture légère. L'anguille peut e revanche franchir l'obstacle par le renard hydraulique rive droite, grâce à ses capacité de reptation.					4	en conditions hydroclimatiques limitantes)  3 Difficilement franchissable (impact important en conditions moyennes)  4 Très difficilement franchissable (passage possible seulement			
ccologique			Axe Migrateur d'Intérêt Majeur du SDAGE	oui	La situation actuell	le au droit du complexe et sur son bief n'es	t donc pas conforme	e avec la règlementation.	Brochets	4	en conditions exceptionnelles) Infranchissable (passage impossible y compris en conditions exceptionnelles)			
			Ouvrage prioritaire "Grenelle"	prioritaire "Grenelle" oui						Dévalaison : Impossible, sauf si ouverture des vannes				
	Transport solide	Mauvais	-	rce Burgeap 200		ermet pas le transport solide, favori ermanente des vannes peut perme					oulin. tiellement) et rétablir de manière non			
Continuité	hydraulique	Mauvaise	à 4 fois par an. Lors de la visite, en condition o fuite (16%) et 40 l/s en sortie d La rupture du libre écoulemen n'est pas sous influence de l'ou	'étiage sévère ( u canal régulate : des eaux est in vrage aval de la	débit total de 800 eur (5%). aportante en ges Chair aux Gens.	0 l/s, inférieur au QMNA5) et de va tion fermée, le remous atteignant (	nnes fermées, la un linéaire proch	répartition des débits était la su	uivante : 635 l/s eindre l'ouvrage	s dans le bra	les vannes sont ouvertes, soit en moyenne 3 as de décharge (79%), 128 l/s dans le canal de moulin des Grenouilles. La ligne d'eau aval onséquence, les piliers sont très affouillés et			
=	rphologie et ique fluviale	Mauvaise	L'ouvrage partiteur est implant caractérisée par des écouleme Le canal usinier, perché en rive La morphologie du cours d'eau été recalibré avec un profil en La fermeture des vannes pertu substrats sont colmatés. En co	é sur le tracé or nts lotiques vari gauche, a été c en amont de l'o U marqué et car be fortement le nséquence, ce m	iginel du Grand I és et des substra réé pour les beso ouvrage est artific actérisé par une fonctionnement nilieu non confor	ts non colmatés par les sédiments. pins de l'ancien moulin. Le canal d'a cialisée : le tracé en plan a été recti homogénéisation ainsi que des sur	de décharge est menée est un clo fié 400 m en amo largeurs localisée pression d'une h st pas hospitalie	ainsi constitué par le cours nat paque en gestion normale. ont (2 bras) afin d'alimenter un es. ydrodynamique fonctionnelle e r pour la faune et la fore aquati	urel qui présen ancien moulin d et conforme : le que indigène.	te une hydr dont les var s écouleme	rodynamique non influencée et fonctionnelle, nnages sont aujourd'hui arasé, le lit mineur a nts sont très homogènes et lentiques, les nu. La ripisylve sera alors perchée.			
éconon patrin Objectif d'atte	enjeux socio- niques et noniaux einte du bon état ue en 2015		Grand Morin. La fermeture des ouvrages hyd bâti de l'ancien moulin, réhabi La pêche de loisir est présente L'ouvrage se situe sur le parcol ouverte des vannes, la circulat	rauliques entrai ité en habitatio sur le secteur. L urs préférentiel on des embarca	ne un important n, ainsi que la vo a gestion de cello de randonnées d tions est possibl	blocage hydraulique. En conséque ûte du bras régulateur sont menac e-ci est confiée à l'AAPPMA de la Fe	nce, il se forme d és à court terme rté-Gaucher. e Saint-Rémy. En rue sécuritaire.	les infiltrations souterraines, de par la faible stabilité du terrain gestion fermée des vannes, le p	s renards hydra	auliques et o	tiellement à partir de pompages dans le des effondrements de terrain dangereux. Le très dangereux pour les canoes. En position ement du Grand Morin.			

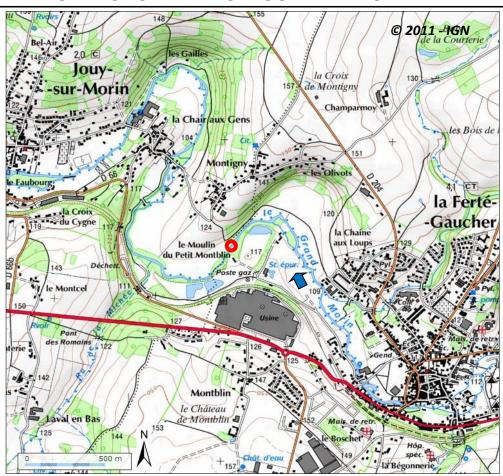
Fiche bief n° 2 du moulin de Montblin



## FICHE ACTION N° 2 DU MOULIN DE MONTBLIN

## Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher

### **LE GRAND MORIN**



ETAT	DES LIEUX / D	IAGNOSTIC /	PROBLEMAT	IQUE					
Propriétaire	Commune de la F	erté-Gaucher							
Etat général des ouvrages	Mauvais								
Code ROE	ROE 29768								
Masse d'eau	HR149 : Le Grand	Morin, de sa sour	ce au confluent de	e l'Aubetin (exclu)					
Classement art. L. 214-17 CE	Classement provis	classement provisoire en liste 1 et 2							
Classement particulier	"Ouvrage priorita	ire Grenelle" ; "Ax	e Migrateur d'Inté	erêt Majeur" du SI	DAGE				
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup>								
Objectifs règlementaires	travaux de	Restauration Con et Bon Eta	tinuité Ecologique it Ecologique en 2	•	s Grenelle)				
Débits caractéristiques (m³/s)	QMNA5 : 1.05	module : 3.04	Q2 : 25.2	Q10 : 42.9	Q100 : 97.5				
Continuité piscicole	Très difficilement	franchissable (cla	sse 4 du ROE)		•				
Continuité sédimentaire	Mauvaise								
Hydromorphologie	Mauvaise								
Continuité hydraulique	Mauvaise								
Hospitalité du milieu	Mauvaise								
Usages économique	Aucun								
Légalité de l'ouvrage	Droit fondé en tit	re et règlementé p	oar arrêté du 31 de	écembre 1952					
Contexte particulier	Sécurité des biens de terrain au nive	et des personnes au des ouvrages d	•	infiltrations et les	effondrement				
Position du propriétaire	Souhaite se mettr sécurité sur le site		vec la réglementa	tion en vigueur et	assurer la				

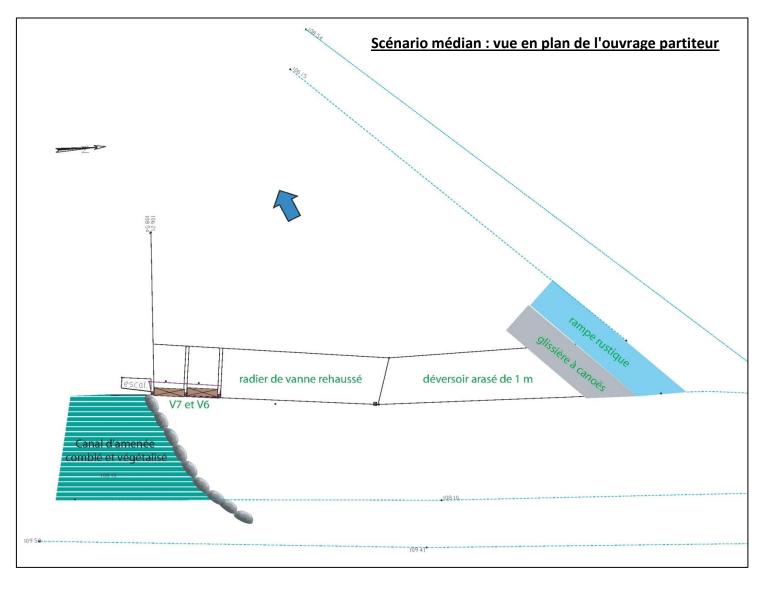


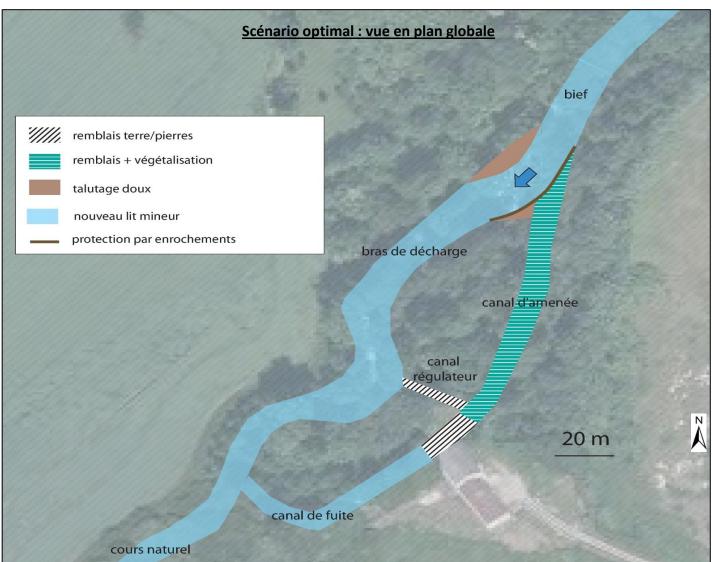


	Scénario médian : Arasement partiel de l'ouvrage partiteur,	Scénario optimal : Arasement total de l'ouvrage partiteur,
	avec équipement par dispositif de franchissement piscicole	avec remise de la totalité du Grand Morin dans son lit originel
Objectifs	Rétablir la continuité salmonicole et des anguillidés (espèces cibles). Assurer un transport périodique des sédiments. Assurer le passage des embarcations en toute sécurité.	Restaurer la libre circulation des organismes aquatiques et le transport naturel des sédiments, conformément à la réglementation. Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle et méliorer l'habitabilité du cours d'eau pour les espèces indigènes typiques. Assurer le passage des embarcations en toute sécurité. Supprimer les contraintes de gestion et d'entretien liées aux ouvrages, ainsi que réduire les risques de débordement.
	Assurer la sécurité des biens et des personnes sur le site, r	notamment en limitant les infiltrations d'eau au droit des bâtis.
	Démantèlement de 5 vannes sur l'ouvrage partiteur et de la vanne de regulation, les mécanismes d'action associés, ainsi qu'une chasses sédimentaires. Export en décharge des éléments ferraillés.  Comblement du canal d'amenée de l'ancien moulin et du canal de régulation : apport de remblais terre/pierres, terre végétale protection de la tête amont du canal d'amenée remblayé à l'aide d'enrochements.	
Description sommaire des travaux	Arasement total du vannage de l'ouvrage partiteur, jusq'au radier béton. Arasement partiel du déversoir (1 m environ, suivant résultats de modélisation). Utilisation des éléments sains pour comblement partiel de la fosse de dissipation. Export en décharge des éléments ferraillés-bétonnés non réutilisables.  Mise en oeuvre d'un dispositif de franchissement piscicole (soit rampe rustique + glissière à canoes, soit passe mixte à chevrons épais + dispositif "anguilles") au droit du renard hydraulique en rive droite du déversoir.  Mise en oeuvre d'un seuil rustique au droit de l'ancien vannage (enrochements scellés au béton, de manière à obtenir un démoiement maximal de 1 m en régime normal.	Arasement total de l'ensemble de l'ouvrage partiteur, jusq'au fond dur (portiques de vannes, bajoyers, déversoir, radier béton).  Utilisation des éléments sains pour comblement de la fosse de dissipation. Export en décharge des éléments ferraillés-bétonnés non réutilisables.  Renaturation du cours d'eau au droit de l'ouvrage partiteur : réduction de la section mouillée par façonnage d'un lit d'étiage fonctionnel, redressement des écoulements, talutage puis végétalisation des berges.  Apport de matériaux pierreux pour reconstitution d'un matelas alluvial au droit de la fosse de dissipation.
Travaux connexes	Le dénoiement du bief proche d'un mètre ne devrait pas nécessité la mise en œuvre de travaux connexes sur les berges.	Traitement préalable de la ripisylve sur la zone d'influence de l'ouvrage, puis talutage des deux berges si nécessaire. Protection des talus remaniés par végétalisation et géotextile biodégradable. Mise en oeuvre d'une rypisylve diversifiée et étagée au droit du talus remanié.  Observation des réajustements morphologiques spontannés sur la zone d'influence du complexe (1 an), puis si nécéssaire, en fonction du diagnostic : réduction du lit d'étiage par mise en oeuvre de banquettes d'hélophytes submersibles, diversification des écoulements par des micro-seuils rustiques, diversification des habitats par apports de matériaux pierreux, etc.
Etudes / dossiers	Dossier de Déclaration "Loi sur l'Eau" ; DIG pour travaux connexes sur terrain privé ;	Dossier d'Autorisation "Loi sur l'Eau" ; DIG pour travaux connexes sur terrain privé ;
complémentaires	Etude géotechnique sur site usinier	Etude géotechnique sur site usinier



**LE GRAND MORIN** 







FICH	IE ACTION N° 2 DU	MOULIN DE MONTBLIN		Commune de Seine-et-M	larne : la Ferté-Gauc	cher	LE GRAND MORIN	
		Scénario médian	: Arasement partiel	de l'ouvrage partiteur,	Scénario optii	mal : Arasement total de	'ouvrage partiteur,	
		avec équipement	t par dispositif de fra	anchissement piscicole	avec remise de	la totalité du Grand Mori	n dans son lit originel	
	Continuité biologique	Rétablissement de la montaison pour les s des espèces	almonidés et les anguilli	dés, ainsi que de la dévalaison pour l'ensemble	Rétablissement de la libre circul	lation pour l'ensemble des orga	nismes aquatiques	
	Hydromorphologie	Aucune. Maintien du tracé en plan contrai	nt au droit de l'ouvrage	partiteur.	Renaturation d'une hydromorpl	hologie fonctionnelle plus natur	elle	
	Risques d'érosions	Longitudinales : Très limités ; Latérales : fo protéger la tête du canal d'amenée	rt. Nécéssité de restaure		Forts : nécessité de rétablir un p de protéger la tête du canal d'ai	<del>-</del>	és, de restaurer les berges du bief et	
	Risques sur ripisylve	Dénoiement maximal du bief de 1 m ne né	cessitant pas un traitem	ient de la rinisylve du hiet	Dénoiement maximal du bief de amont sur la zone d'influence d		onnexes sur les berges et la ripisylve	
	Continuité hydraulique et hydrodynamique	I -	le l'ouvrage partiteur, pa	tant un dénoiement du bief de 1 m environ. ar compensation entre l'arasement du dévsersoir	Suppression de l'obstacle majeur à la continuité hydraulique,permettant le rétablissement du libre écoulement des eaux du Grand Morin. Suppression des risques de formation d'embâcle sur les ouvrages, donc réduction des risques de débordement.  Dénoiement du bief de 2 m environ, risquant de mettre à sec un des deux bras de l'ancien moulin amont			
INCIDENCES	Transport solide	I -		levront être réalisées nériodiquement, atin de	Suppression de l'obstacle majeu naturel des sédiments et la réac		nt le rétablissement du transport res	
	Physico-chimie	Aucune			Contribution à l'atteinte du bon	état écologique du Grand Mor	in d'ici à 2015	
	Habitabilité du milieu	Aucune			Restauration d'habitats plus cor	nformes à la typologie salmonic	ole du cours d'eau.	
	Usages	Modification légère des pratiques halieution Passage en toute sécurité des canoës	ques et des accès au cou		Modification profonde des prati Passage en toute sécurité des ca		au cours d'eau.	
	Paysage	Aspect paysager peu modifié grâce au mai	ntien d'un miroir d'eau		Modification de l'aspect paysago plus naturel	er : suppression du miroir d'eau	ı pour mise en place d'un cours d'eau	
	Sécurité des biens et des personnes	Sécurisation et protection de l'accès à l'eau Stabilisation des fondations du bâti, en lim	=	des enjeux. Réduction des risques de noyades. au.				
	Légalité de l'ouvrage	Modification du droit d'eau par arrêté prérésiduelles, de manière à permettre une re			Abrogation du droit d'eau par a	rrêté préfectoral		
_	nentaire "Loi sur l'Eau", 4-6 et R214-1 du CE	Déclaration, à minima au titre de la rubriq du dossier par les services de l'Etat d'une c		s.	Autorisation, à minima au titre orèglementaire du dossier par les comprise.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	menclature Eau. Instruction minimale de 8 mois, enquête publique	
11	. (	Difficultés d'a	ccès pour les travaux, du		tant la création d'une piste d'accès. Mise à sec du bras de fuite du moulin.			
	nvénients / Contraintes / èmes rencontrés	Gain écologiques et hydrauliques limités. N résiduelles et aux dispositifx de franchisses		_	Dénoiement important du bief nécessitant de mettre en œuvre des travaux connexes et des accès sécurisés au cours d'eau.			
Risques de conflit	t d'usages	Faibles			Faibles			
Avantages	0		Maintier	n en l'état du bras de fuite. Utilisation des déblais		e dissipation		
Mesures compen	satoires		-		Démantèlement de la passerelle	•	charge.	
•	la réglementation actuelle	Oui, sous réserve d'un entretien régulier d	u dispositif de franchisse	ement et d'une ouverture périodique des vannes	·		-	
Période de réalisa	ation des travaux	Mai à novembre			Mai à novembre			
Durée estimative			4 à 5 mois			4 à 6 mois		
		Ensemble des travaux dont	Travaux connexes	dont Travaux compensatoires	dont Ensemble des travaux	dont Travaux connexes	dont Travaux compensatoires	
Coûts estim	atifs des travaux (HT)	291 250 €	0€	0€	308 430 €	93 940 €	5 000 €	
		Ensemble du projet (imp	revus+MOE Execution)	358 238 €	Ensemble du projet (imp	orevus+MOE Execution)	379 369 €	
Financement prév	visible des partenaires	60 à 80 % sur l'ensemble du projet			à minima 80 % sur l'ensemble d	u projet		
Suivis pour évalua	ation efficacité travaux			IBGN ; IPR ; IBD ; suivi hydromorphologique	et des peuplements piscicoles			
Coûts annuels de				4 780 €				
Entretien		Maintien des contraintes de gestion et d'e fréquentes des dispositifs de franchisseme			Suppression des contraintes de Entretien ultérieur très faible : g		ouvrages et à la passerelle ruinée. ripisylve	



**LE GRAND MORIN** 

## FICHE ACTION N° 2 DU MOULIN DE MONTBLIN

## Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher

# Chiffrage estimatif

	Scénario médian : Arasement partiel de l'ouvrage partiteur,⊠vec équipement par dispositif de fran	chissement p	iscicole			
	DESIGNATION DES OPERATIONS	QUANTITE	UNITE	COUT UNITAIRE H.T.	COUT TOTAL H.T.	Coût total de l'opération H.T.
	Etudes préparatoires EXE	1	forfait	4 000	4 000	
	Installation, gestion et repli du chantier	1	forfait	18 000	18 000	
	NITAIRE H.T.     NUMBER H.T.	50 000				
	Démantèlement et arasement partielle du complexe hydraulique. Découpe des éléments.	5	jour	5 000	T. H.T.  4 000  18 000  50 000  25 000  600  600  45 000  14 400  1 250  45 000  14 400  3 600  291 250  29 125.00  37 862.50  900  2 500  380	
	Export en décharge des éléments ferraillés-bétonnés	20	m3	30		
T	Dispositifs de franchissement pisci et canoe	1	forfait	60 000	60 000	
Travaux majeurs essentiels	Seuil rustique au droit du vannage	1	forfait	45 000	45 000	
essentiels	Réemploi des matériaux de la piste d'accès et de l'arasement du déversoir pour combler les fosses de dissipation	2	jour	5 000	10 000	358 238
	Enrochements pour protection tete canal d'amenée sur 13 ml	120	m3	120	14 400	330 230
	Apport de matériaux terre/pierres pour comblement terrains connexes	50	m3	25	1 250	
	Apport de matériaux terre/pierres pour comblement canaux usiniers	1800	m3	25	H.T.  4 000  18 000  50 000  25 000  600  600  45 000  10 000  14 400  1 250  45 000  14 400  291 250  29 125.00  37 862.50  900  2 500	
	Apport de terre végétale pour comblement canaux usiniers	180	m3	80	14 400	
	Végétalisation du canal d'amenée	600	m2	6	3 600	
	Total travaux				291 250	
Divers et imprévus		10.00%	pourcentage		29 125.00	
MOE Exécution		13.00%	pourcentage		37 862.50	
	IBGN	2	unité	450	900	4 780
Suivi annuel après	Suivi des peuplements piscicoles et IPR	1	unité	2 500	2 500	
travaux	IBD	1	unité	380	380	4 780
	Suivi bi-annuel de l'évolution hydromorphologique	2	unité	500	1 000	



## FICHE ACTION N° 2 DU MOULIN DE MONTBLIN

Commune de Seine-et-Marne : la Ferté-Gaucher

**LE GRAND MORIN** 

# **Chiffrage estimatif**

	Scenario optimal : Arasement total de l'ouvrage partiteur, avec remise de la totalite du Grand Mori	n dans son li	t originel	1	ı	
	DESIGNATION DES OPERATIONS	QUANTITE	UNITE	COUT UNITAIRE H.T.	COUT TOTAL H.T.	Coût total de l'opération H.T
	Etudes préparatoires EXE	1	forfait	4 000	4 000	
	Installation, gestion et repli du chantier	1	forfait	18 000	18 000	
	Etudes préparatoires EXE    Installation, gestion et repli du chantier   1	25 000	50 000	ı		
	Démantèlement et arasement complet du complexe hydraulique. Découpe des éléments.	DESIGNATION DES OPERATIONS				
<b>-</b>	Export en décharge des éléments ferraillés-bétonnés					
Travaux majeurs essentiels	Réemploi des matériaux de la piste d'accès et de l'arasement du déversoir pour combler les fosses de dissipation	3	jour	UNITAIRE H.T.  4 000		
essentiels	Enrochements pour protection tete canal d'amenée sur 40 ml	150	m3	120	RE H.T.       H.T.         0000       4 000         0000       18 000         0000       50 000         000       35 000         30       750         000       15 000         120       18 000         25       1 250         25       47 500         80       16 000         6       3 990         600       24 000         300       32 500         3       27 040         20       10 400         000       5 000         308 430       30 843.00         450       900         500       2 500         380       380	
	Apport de matériaux terre/pierres pour comblement terrains connexes	50	m3	25		
	Apport de matériaux terre/pierres pour comblement canaux usiniers	1900	m3	25	47 500	
	Apport de terre végétale pour comblement canaux usiniers	200	m3	80	16 000	379 369
	Végétalisation du canal d'amenée	665	m2	6	3 990	373 303
	Traitement préalable de la ripisylve sur 1350 ml de cours d'eau : Débroussaillage ; abattage des arbres malades, exogènes ou sensibles à la verse, puis essartage	15	jour	1 600	6 3 990 600 24 000	
T	Talutage des deux berges, en amont et aval du complexe, sur 1350 ml de cours d'eau	25	jour	1 300	32 500	
Travaux connexes	Protection par géotextile et végétalisation et du talus des berges remaniées (enherbement, bouture)	8000	m2	3	27 040	
	Création d'une ripisylve sur 2 étages : 1 plant 140/200 cm tous les 10 ml	520	unité	20	10 400	
Travaux compensatoires	Démantèlement passerelle ruinée	1	forfait	5 000	5 000	
	Total travaux	-	-	-	308 430	
Divers et imprévus		10.00%	pourcentage		30 843.00	
MOE Exécution		13.00%	pourcentage		40 095.90	
	IBGN	2	unité	450	900	4 780
Suivi annuel après	Suivi des peuplements piscicoles et IPR	1	unité	2 500	2 500	
travaux	IBD	1	unité	380	380	4 /80
	Suivi bi-annuel de l'évolution hydromorphologique	2	unité	500	1 000	